Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D1-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 24 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 24
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D1-DE

C220623_D1

RESSOURCES ET MOYENS

****

Loos-en-Gohelle : installation d'un conseiller communautaire

Monsieur Jean-François CARON a transmis sa démission de son mandat de conseiller communautaire par courrier réceptionné en date du 12 juin 2023.

Selon les dispositions de l'article L273-10 du Code électoral, « lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal [...] suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu. »

Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET, élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire, a également fait part de sa démission par courrier réceptionné en date du 14 juin 2023.

En conséquence, il est constaté que la liste des candidats de même sexe aux sièges de conseiller communautaire est épuisée.

L'article L273-10 du Code électoral précise également « Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire. »

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Déclare installer dans sa fonction de conseiller communautaire représentant la commune de Loos-en-Gohelle :

Commune	Nom - Prénom
LOOS-EN-GOHELLE	M. Geoffrey MATHON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 24 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 24
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D2-DE

C220623_D2

RESSOURCES ET MOYENS

****

Loos-en-Gohelle : élection d'un membre au Bureau

M. Jean-François CARON ayant démissionné de son mandat de conseiller communautaire de Loos-en-Gohelle, il y a lieu d'élire un représentant pour la commune au Bureau Communautaire.

Pour mémoire :

- l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « le Bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et d'un ou plusieurs membres ».

- l'article 9 des statuts de la Communauté dispose au 2ème alinéa que « chaque commune adhérente à la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un représentant au Bureau ».

Il est procédé à l'appel à candidatures,

Pour la commune de Loos-en-Gohelle est candidat

- M. Geoffrey MATHON

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Proclame membre du Bureau :

M. Geoffrey MATHON, délégué de la commune de Loos-en-Gohelle, ayant obtenu 83 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D3-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 24 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 24
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D3-DE

C220623_D3

RESSOURCES ET MOYENS

****

Loos-en-Gohelle : Modification de la composition de la commission Développement Durable

Le Conseil communautaire a, par délibération du 7 juillet 2020, décidé de constituer quatre commissions :
- Attractivité du Territoire,
- Développement Durable,
- Développement Social,
- Ressources et Moyens,

et fixé, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, leur composition.

Ces commissions ont pour mission d'analyser les politiques actuelles dans leurs domaines de compétence respectifs, de proposer des inflexions ou la création de nouvelles politiques.

Suite à la démission du mandat de conseiller communautaire de M. Jean-François CARON, il y a lieu de modifier la composition de la commission Développement Durable.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, Monsieur Geoffrey MATHON au sein de la Commission Développement Durable *(en lieu et place de M. Jean-François CARON).*

La liste est ainsi modifiée :

- **<u>Commission chargée du Développement Durable</u> : 22 membres**

	NOMS PRÉNOMS
1	AIT-CHIKHEBBIH Fatima
2	BAUDE Bernard
3	CARON Pascal
4	CHERET Pierre
5	DAMBRINE Catherine
6	DUBREUCQ Alain
7	DUCAMP Laurent
8	DUFOUR Violette
9	GERMA Martine
10	GODART Nicolas
11	HOCHART Donata
12	KOPROWSKI Georges

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D3-DE

13	LHERBIER Alain
14	MATHON Geoffrey
15	MESSENT Sébastien
16	MOULIN Tony
17	OUVRY Joël
18	SENECHAL Pierre
19	TATE Corinne
20	TRANAIN Dorise
21	TRONI Bruno
22	VANTORRE Philippe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 24 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 24
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D4-DE

C220623_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Délibération cadre sur les prix de cession du foncier à vocation économique

Par délibération du 22 décembre 2006, les prix de cession de foncier en zone d'activité économique ont été fixés et varient en fonction de la nature de l'activité accueillie : industrie – artisanat/commerce.

Même si ces prix sont indexés chaque année, leur évolution n'est pas en phase avec l'évolution des prix de marché et la fixation de 2 tarifs uniques ne prend pas en compte la spécificité des terrains. En effet, au sein d'une même zone d'activité, tous les terrains n'ont pas la même valeur, celle-ci varie en fonction de l'emplacement, la visibilité, la proximité des échangeurs…

Pour 2023, les prix de cession du foncier économique calculés sur la base de la délibération de décembre 2006 s'établissent à :

- 21,48 € HT/m² pour les activités « industrielles ou de services aux entreprises »,
- 57,26 € HT/m² pour les activités « commerciales ».

La rareté de l'offre foncière et la perspective du « Zéro Artificialisation Nette » amènent à définir une nouvelle grille de tarifs :

Jardins de l'Artois (existant) / Alouettes / Quadraparc (existant) / soldes fonciers disponibles dans les autres ZAE :
- artisanat – Industrie - logistique : 20 à 30 € HT/m² (20 euros par exemple pour la zone existante des Jardins de l'Artois où la nature des sols génère des surcoûts de fondation),
- tertiaire - commerce : 65 à 90 € HT/m².

Quadraparc extension / Glissoires :
- artisanat – Industrie : 35 à 50 € HT/m²,
- tertiaire - commerce : 65 à 90 € HT/m² .

La définition de fourchettes de tarifs permettra de mieux prendre en compte des critères comme la localisation, l'état des sols, la desserte et la visibilité qui justifient des différences parfois significatives au sein d'une même zone d'activité. Dans tous les cas, l'estimation par le service des domaines est requise et sera préalable à toute cession.

Ces tarifs ne s'appliqueront pas dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt qui font de la charge foncière un des éléments de choix du lauréat.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D4-DE

Autorise la revalorisation**,** à compter du 1er juillet 2023, du prix du foncier et à fixer le prix de vente des terrains communautaires dans les zones d'activité existantes (exemples : Jardins de l'Artois / Alouettes / Quadraparc / soldes fonciers disponibles dans les autres ZAE) :

- artisanat – Industrie - logistique : 20 à 30 € HT/m²,
- tertiaire - commerce : 65 à 90 € HT/m².

Autorise la revalorisation, à compter du 1er juillet 2023, du prix du foncier et à fixer le prix de vente des terrains communautaires dans les nouveaux parcs d'activité / extensions de parcs d'activité (exemples : Quadraparc extension / Glissoires) :

- artisanat – Industrie - logistique : 35 à 50 € HT/m²,
- tertiaire - commerce : 65 à 90 € HT/m².

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D5-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 24 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 24
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D5-DE

C220623_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain de la CALL

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) concerne 3 quartiers sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin : la Cité du 12-14 de Lens au titre du NPRU d'intérêt national et les quartiers République/Cité du 4 d'Avion et Vent de Bise/Lebas de Liévin au titre du NPRU d'intérêt régional.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain a été signée par l'ensemble des partenaires du projet le 20 mai 2021, les engageant dans un projet global initial représentant plus de 206,3 millions d'euros d'investissement, dont 136 millions d'euros pour le programme cofinancé par l'ANRU. L'accompagnement financier de l'agence s'établissait à 56,7 millions d'euros de subvention, auxquels s'ajoutent 7,2 millions d'euros de prêts bonifiés Action Logement, soit un accompagnement financier global de 63,98 millions d'euros. La Région accompagne le projet au travers d'une enveloppe fixée à 8,53 millions d'euros.

Pour rappel, le projet de renouvellement urbain a pour objectif de rompre la stigmatisation et le décrochage des quartiers concernés, pour les intégrer à part entière à la dynamique de croissance visée pour le territoire, de rétablir l'équilibre territorial, de renforcer la cohésion sociale, l'inclusion et la mixité. Si chacun des trois quartiers fait état de spécificités, des dénominateurs communs fondent le programme opérationnel :

- Le réaménagement des espaces publics et la mise en place d'une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) dans un objectif d'amélioration du cadre de vie, d'une qualité urbaine et paysagère renforcée, facteur d'appropriation et d'activation du collectif et de la vie de quartier, de cohésion sociale, et d'une image restaurée,

- Le développement d'activités, de nouveaux services, et la requalification des équipements publics pour garantir un accueil de qualité dans des conditions favorisant un accès facilité, l'égalité des chances, l'insertion et l'inclusion sociale,

- Une amélioration des conditions d'habiter au travers de la réhabilitation des logements existants, dans un objectif de meilleur confort et d'amélioration des performances thermiques. Le projet devra permettre d'offrir un parcours résidentiel positif aux ménages, de même qu'il visera à améliorer la mixité au travers d'une véritable stratégie d'attribution et des nouveaux produits à développer.

En synthèse, le renouvellement urbain vise à replacer ces quartiers en situation d'attractivité au travers d'un programme ambitieux qui agit sur l'ensemble des composantes.

Dès la signature de la convention, il était entendu qu'une clause de revoyure permettrait d'examiner des opérations complémentaires pour intégration, lesquelles nécessitaient un temps de réflexion et des expertises supplémentaires. Par ailleurs, au gré de la mise en œuvre opérationnelle, et des évènements imprévus venus impacter le projet, dont la crise sanitaire, des évolutions sont intervenues qui nécessitent un ajustement de la convention. L'avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intègre donc les évolutions suivantes :

<u>Financement de nouvelles opérations</u> :

- Rénovation de la salle des pendus de la Fosse 12 cité du 12/14 / immobilier économique, Maîtrise d'Ouvrage Maisons et Cités,

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D5-DE

- Démolition la tour des Fresnes à Avion (71 logements), Maîtrise d'Ouvrage Pas-de-Calais Habitat,
- Aménagement cœur de quartier République à Avion, Maîtrise d'Ouvrage Ville d'Avion,
- Création d'un nouveau centre commercial à Avion, Maîtrise d'Ouvrage ANCT.

Ces projets supplémentaires représentent un investissement de 15 900 000 €, dont 5 670 000 € de subvention ANRU complémentaire de l'ANRU.

Intégration d'opération :

- Intégration des opérations lauréates de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles », Maîtrise d'Ouvrage Les Anges Gardins et La Vie Active.

Le projet quartier fertile représente un investissement de 6 973 156 € pour un financement ANRU de 900 000 €, une part ADEME de 148 000 €, et Région de près de 750 000 €,

Modification d'opération :

- Modification de l'opération CAJ, d'opération « immobilier à vocation économique/ESS » en « équipement public de proximité » et changement de maîtrise d'ouvrage (de CALL et Ville de Lens à Ville de Lens seule).

L'ensemble de l'avenant représente un complément de financement ANRU à hauteur de 6 570 000 €. Au-delà, l'avenant intègre la mise à jour du calendrier opérationnel, afin d'éviter le risque de dégagement d'office lié au non respect du calendrier initial. Enfin, en déclinaison des évolutions précitées, l'avenant intègre également la mise à jour de l'ensemble des annexes correspondantes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain de la CALL au titre du NPNRU, ayant pour objet :

- d'acter un complément de financement ANRU à hauteur de 6 570 000 €.
- d'intégrer la mise à jour du calendrier opérationnel, afin d'éviter le risque de dégagement d'office lié au non respect du calendrier initial.
- d'intégrer, en déclinaison des évolutions précitées, la mise à jour de l'ensemble des annexes correspondantes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 26 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 26
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 6
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D6-DE

C220623_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Adoption du programme local de l'habitat

Conformément aux obligations définies par l'article L. 302-1 et suivants du code de la Construction et de l'Habitation, le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) définit pour 6 ans «les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.»

Le PLH comprend un diagnostic de l'habitat, thématique et territorialisé, des orientations qualitatives en termes de politique locale de l'habitat, et quantitatives concernant la programmation de logements à l'échelle communale, et un programme d'actions détaillé. Ainsi, la CALL porte, au titre de ses compétences, l'obligation d'élaboration du PLH, laquelle a été engagée par délibération du Conseil Communautaire du 28 novembre 2019.

Instrument de définition, de programmation et de pilotage local de l'habitat au sein du projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens – Liévin (C.A.L.L.), le P.L.H. s'intègre dans l'ordonnancement des documents d'urbanisme entre le SCOT et les PLU. Sans être opposable aux tiers, le PLH n'en est pas moins stratégique, il se veut le document cadre fixant le programme qui permettra de concrétiser la politique habitat voulue par le territoire. Il s'appuie sur les ambitions affichées dans le Projet de Territoire, et a pour objet d'accompagner sa stratégie en déclinant spécifiquement le volet habitat pour ce qui concerne la nécessité de répondre aux attentes des habitants, tout en insufflant une nouvelle dynamique pour renforcer l'attractivité de la collectivité.

Pour rappel, la CALL est délégataire des aides à la pierre depuis 2006, ce qui lui permet d'opérer des choix stratégiques en matière de programmation des logements locatifs sociaux sur son territoire, et de gestion des enveloppes de crédits de l'Anah. La Délégation des Aides à la Pierre (DAP), d'une durée de six ans, est adossée à l'existence d'un PLH valide. Au regard des délais d'élaboration du PLH, une seconde prorogation de la DAP a été sollicitée auprès de services de l'État, pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023, date de rigueur à laquelle le PLH devra être exécutoire.

Aux termes de son élaboration, le Programme Local de l'Habitat a donné lieu à un premier arrêt en Conseil Communautaire, le 28 septembre 2022, avant transmission pour avis des 36 communes membres et à l'organe compétent chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale (SCOT), conformément aux dispositions de l'article R302-2 du Code de la construction et de l'habitation.

La consultation ayant donné lieu à des avis favorables du SCOT et des 14 communes s'étant exprimées, et d'avis réputés favorables des autres communes, le Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 a donc procédé au second arrêt du Programme Local de l'Habitat puis sollicité l'avis du Préfet, sur consultation du CRHH.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D6-DE

Le 13 avril 2023, le PLH de la CALL faisait l'objet d'une présentation en CRHH, lequel a émis un avis favorable sur le projet, assorti des recommandations suivantes :

- La prise en compte des mesures annoncées au CIV du 29.01.21 en matière de mixité sociale et de rééquilibrage de l'offre afin de contenir les programmations LLS dans les communes surdotées (au-dessus du seuil des 40%),
- L'optimisation de la territorialisation et de la volumétrie des nouveaux LLS produits à l'échelle CALL, en particulier pour les communes carencées (en deçà du seuil de 20%),
- La poursuite et le renforcement de la politique de réhabilitation du parc existant assortie d'indicateurs chiffrés d'évolution,
- La formalisation d'une politique opérationnelle de maîtrise foncière devant de décliner par des mesures adaptées aux spécificités locales (densités, échéanciers, repérage des friches) et déclinées au niveau des fiches communales du PLH3 afin d'amorcer un changement mesurable de trajectoire en matière de consommation foncière,
- La constitution d'une instance de coordination et de supervision en coordination avec l'ensemble des acteurs de l'habitat et partenaires, et l'organisation d'un suivi étroit et régulier, et d'une animation soutenue du PLH, pour garantir la tenue des objectifs fixés.

Il convient désormais de procéder à l'adoption définitive du Programme Local de l'Habitat, amendé des ajustements repris ci-dessous, en réponse aux recommandations formulées :

- Prise en compte des mesures du CIV : la fiche action 6 relative à la production neuve a été précisée en intégrant la mention suivante : pour les communes dépassant le seuil des 40%, tout programme LLS neuf devra faire l'objet d'un échange avec le délégataire, reposer sur un besoin clairement identifié, et faire l'objet d'une argumentation étayée aux moyens d'une fiche analytique descriptive,
- Territorialisation pour les communes article 55 : la fiche action 6 relative à la production neuve comprend une précision complémentaire concernant les deux communes du territoire concernées, et reprend les éléments de programmation du PLH3 qui permettront d'atteindre le seuil des 20% dans le cadre du PLH3, en indiquant que le délégataire veillera à leur concrétisation en organisant des temps d'échanges réguliers avec les bailleurs dans cet objectif,
- Requalification de l'existant : le préambule du programme d'actions relatif à l'orientation 1 a été amendé, précisant que les objectifs chiffrés du PLH 3 sont réalistes, et établis sur la base des moyens disponibles et de la complexité des procédures ad-hoc, que leur amplification, souhaitée par l'EPCI, sera rendue possible par une majoration des moyens alloués par l'ensemble des partenaires. En déclinaison, il est également précisé qu'une étude sur la vacance a été engagée début 2023 par la CALL, laquelle va permettre de circonscrire le sujet, d'analyser les dispositifs existants, et de définir les moyens à renforcer, le cas échéant, pour endiguer le phénomène.
- Politique foncière : la fiche action 17 a été précisée, avec mention du travail déjà engagé par la CALL sur les questions foncières, notamment en termes de recensement et qualification des friches, et établissement de schémas directeurs sur la centralité, une veille foncière étant organisée en déclinaison sur ces secteurs. Par ailleurs, il est précisé que les questions de densité font l'objet d'un travail à l'échelle du SCOT, auquel la CALL est étroitement associée, avec des objectifs de rationalisation de la consommation foncière clairement définis. Enfin, il est rappelé que le travail partenarial réalisé sur la programmation PLH a permis de privilégier les opérations « dans le tissu », avec un taux de 70% d'opérations dans la trame bâtie existante,

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D6-DE

- Enfin, sur la demande d'une instance de coordination et supervision : les fiches action 14 et 16 précisent désormais littéralement et de façon détaillée les formats d'échanges (participants, type d'instance), leur objet et leur périodicité afin de rassurer sur le maintien de la dynamique engagée.

Pour rappel, Le PLH engage une période « de transition » : il s'agit de maîtriser progressivement la production de logements, afin de mettre en concordance l'offre avec les besoins du territoire, et de permettre le développement, tout en agissant en priorité sur le parc existant. Le projet vise à répondre aux exigences en termes de qualité d'opérations et de moindre consommation foncière, d'intervention prioritaire sur le parc existant, et de production d'une offre nécessaire pour répondre aux besoins des habitants susceptible de favoriser l'attractivité du territoire, dans la lignée de la dynamique engagée par l'agglomération.

La question de l'habitat doit être traitée en cohérence avec les grands principes de développement de l'agglomération inscrits dans le Projet de Territoire. Elle doit aussi être abordée au regard des tendances marquantes du marché de l'immobilier, de l'évolution du nombre d'habitants, et des dynamiques en cours qui permettent de constater un regain d'attractivité très sensible, relayé par les différents acteurs du territoire.

La CALL est devenue un territoire dynamique et de plus en plus attractif, qui a su, par le travail initié au travers de son projet de territoire, inverser la courbe démographique et du chômage en enrayant son déclin au profit d'un retour à la croissance.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les orientations du PLH 2023/2028 de la CALL, reprises ci-dessous :

- 1- Intervenir sur le parc existant : une priorité absolue, tant en termes de requalification du parc de LLS, objet de nombreuses opérations (ERBM, NPNRU) que concernant le parc privé, différents dispositifs étant à l'œuvre sur le territoire (OPAH RU, PIG), en vue de mettre à niveau le parc de logements existants, tant en termes d'éradication des passoires thermiques que concernant l'adaptation aux besoins des habitants, attentes et modes de vie actuels. La reconquête des logements vacants est un axe fort, au regard de la situation du territoire qui présente des taux particulièrement élevés sur certains secteurs, une étude étant engagée pour permettre de circonscrire la situation, et de définir les moyens à mettre en œuvre pour éradiquer le phénomène, atteindre, voire dépasser, les objectifs fixés.

- 2- Planifier les opérations neuves afin de garantir leur réussite : dans la dynamique constatée à l'échelle du territoire et le regain d'intérêt que peuvent porter les opérateurs, il est essentiel de veiller à l'articulation des projets entre eux, et un développement concerté, pour éviter la concurrence entre produits, une fragilisation de la commercialisation et le déséquilibrage du marché, et permettre d'éviter une surproduction préjudiciable qui vienne accentuer le déclassement du parc existant et la vacance. Par ailleurs, il est essentiel de privilégier le développement de projets dans le tissu, en renouvellement urbain ou sur des dents creuses, afin de veiller à l'optimisation foncière, et de favoriser l'émergence de projets mixtes, qualitatifs et offrant des aménités favorisant l'attractivité du territoire.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D6-DE

- 3- Diversifier les produits pour couvrir l'ensemble des besoins : le PLH vise également à mieux appréhender et circonscrire la connaissance des besoins, notamment pour ce qui concerne les publics spécifiques, afin de veiller à ce que développement de l'offre puisse couvrir l'ensemble du panel, notamment sur les produits en carence (seniors, jeunes, personnes en situation de grande précarité, produits en accession sociale pour permettre de retenir les jeunes ménages, habitat adapté GDV,...).

- 4- Coordonner le partenariat : Tout au long de la démarche d'élaboration du PLH, la CALL a souhaité travailler le plus étroitement possible avec l'ensemble des partenaires et acteurs de l'habitat. La mise en œuvre du PLH permettra de poursuivre et renforcer cette dynamique, l'objectif étant de pouvoir instituer des habitudes d'échanges, créer des espaces de partage, afin de gagner en compétences, dans l'intérêt de chacun et du territoire dans son ensemble. L'animation du PLH permettra de poursuivre cette dynamique, afin de garantir la mise en œuvre du programme d'actions.

Pour rappel, les quatre orientations stratégiques précitées ont donné lieu à la définition de 17 actions, qui constituent la feuille de route pour les six années à venir, synthétisées ci-dessous :

Intervenir prioritairement sur le parc existant :

1- Réduire la vacance dans le parc privé et social
2- Amplifier la lutte contre l'habitat indigne et dégradé
3- Accompagner ou renseigner tous les ménages : amélioration énergétique, adaptation, rapports locatifs
4- Poursuivre les actions engagées dans le parc social
5- Accompagner les copropriétés fragiles et anticiper les difficultés

Planifier les opérations neuves :

6- Décliner la production de logement sur le territoire
7- Coordonner les politiques de planification urbaine et accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement
8- Aménager durablement le territoire en ciblant les secteurs prioritaires

Diversifier les produits de logements :

9- Développer l'accession sociale à la propriété
10- Améliorer et diversifier l'habitat sénior
11- Approfondir les besoins en logement des jeunes
12- Compléter l'offre d'hébergement
13- Expérimenter l'habitat adapté pour les gens du voyage

Mettre en œuvre le PLH dans une démarche partenariale :

14- Réaliser les actions du PLH dans une dynamique partenariale
15- Se doter des moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre du PLH
16- Assurer le suivi-animation du PLH
17- Créer un observatoire de l'habitat et du foncier

La validation du PLH est assortie du principe d'une clause de revoyure à mi-parcours, pour permettre de dresser le bilan des réalisations, et de revoir la programmation, en particulier en matière de volume de production, sur la base de l'évolution du marché et des besoins, le cas échéant. Il est rappelé que le P.L.H. prévoit un volume de production de 4 500 logements nets (soit 6 023 logements en construction neuve et 1523 démolitions). Il est important de souligner que les sujets soulevés dans le cadre des recommandations formulées feront l'objet d'une attention particulière à cette étape de négociation.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D6-DE

La CALL assurera donc un suivi étroit et une animation permanente et soutenue de sa politique habitat, afin que la mise en œuvre du PLH puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles, et que les objectifs fixés soient tenus, dans la perspective de cette évaluation et de la clause de revoyure à mi-parcours.

Conformément à l'article R 302-12 du code de la construction et de l'habitat , la présente délibération adoptant le programme local de l'habitat sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et dans les mairies des communes membres. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le ou les départements intéressés.

Le programme local de l'habitat adopté sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin , dans les mairies des communes membres, ainsi qu'à la préfecture du département intéressé.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le Programme Local de l'Habitat 2023/2028.

Décide de mettre en œuvre les mesures de publicité afférentes, notamment :
Conformément à l'article R 302-12 du code de la construction et de l'habitat, la présente délibération adoptant le programme local de l'habitat sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et dans les mairies des communes membres. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le ou les départements intéressés.

Le programme local de l'habitat adopté sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dans les mairies des communes membres, ainsi qu'à la préfecture du département intéressé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D7-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 26 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 26
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 6
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D7-DE

C220623_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Déploiement du permis de louer via un nouveau groupement de commandes pour la réalisation des visites liées à l'Autorisation Préalable de mise en Location (APML) et l'Autorisation Préalable de Diviser (APD) à partir du 01.12.2023

Le Conseil communautaire du 19 juin 2019 a approuvé la mise en œuvre du régime d'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) à titre expérimental à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de 2 ans sur des périmètres relevant de 13 communes de la CALL ayant souhaité intégrer le dispositif (Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Sains-en-Gohelle, Sallaumines). La mise en œuvre du dispositif a débuté le 1er janvier 2020 sur les sites définis (et depuis le 1er juillet pour Liévin).

Le 16 juin 2021, le Conseil Communautaire a approuvé l'extension du dispositif avec la mise en place du dispositif sur 4 nouvelles communes (Mazingarbe, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin et Vendin-le-Vieil) et la mise en place sur la totalité des communes de l'Autorisation Préalables à la Division (APD), un autre dispositif prévu par la loi ALUR et permettant de lutter contre la division abusive d'immeubles.

Le 22 septembre 2021, l'entrée dans le dispositif de la commune de Harnes a été approuvée par le Conseil communautaire pour une inclusion en APML et en APD à partir du 1er avril 2022.

Enfin, le 1er janvier 2023, les communes de Grenay et de Vimy ont rejoint le dispositif en APML suite à une nouvelle délibération du Conseil Communautaire du 12 mai 2022.

Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Harnes, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines et Vendin-le-Vieil sont donc incluses en APML et en APD et les communes de Grenay et de Vimy uniquement en APML.

A ce jour, ce sont plus de 3 000 dossiers qui ont été traités et instruits en APML et 31 dossiers en APD. Ce dispositif permet à la CALL de lutter plus efficacement contre les situations du mal logement et de l'Hébergement définis par les articles L634-1 à L635-11 du code de la construction et de l'habitation issus des articles 92 et 93 de loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès Au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR).

En raison d'une évolution du dispositif depuis 2020 et de l'entrée progressive des communes, deux marchés simultanés sont actuellement en cours concernant la réalisation des visites nécessaires à l'instruction des dossiers. Ces marchés résultent de groupements de commandes autorisés par les délibérations des 12 mai et 16 juin 2022. Le premier concerne les visites d'APML et d'APD pour les 18 premières communes intégrées au dispositif, et le second uniquement les visites d'APML des communes de Grenay et de Vimy.

Lors du processus d'instruction des demandes d'APML a été intégrée une visite technique obligatoire du logement par un opérateur. Cette visite vise à s'assurer de la décence du logement mis en location, et se matérialise par l'établissement d'un rapport technique complet. Chaque visite est facturée par le prestataire, et cofinancée à 50% par la CALL et 50% par la commune concernée. Une contre visite s'impose parfois afin de vérifier la mise en œuvre des prescriptions nécessaires à l'obtention de l'autorisation de mise en location. Cette contre-visite est rendue nécessaire dans les situations suivantes :

- lorsqu'une vérification sur place est nécessaire pour attester que les réparations et travaux effectués respectent bien les normes de décence et de sécurité,
- en cas de refus motivé par un nombre de défauts trop importants.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D7-DE

Depuis la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020, cette contre-visite est facturée intégralement aux propriétaires bailleurs. Le montant de la contre-visite mis à la charge du propriétaire est identique à celui supporté par la CALL et les villes pour la première visite.

Les deux marchés relatifs aux dispositifs APML et APD prendront fin au 1er décembre 2023, ceux-ci comprenant des clauses de renouvellement tacite, qui, en cas de mise en œuvre, porteraient leur validité respective au 1er décembre 2025 et au 1er décembre 2026, avec une année de décalage.

La création d'un nouveau marché unique pour les 20 communes semble pertinente, elle permettra d'harmoniser le dispositif à partir du 2 décembre 2023. C'est pourquoi, il est proposé de déployer la mise en place d'un groupement de commandes commun à toutes les communes intégrées. La consultation sera lancée sous la forme d'un groupement de commandes, en application des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin assurera la coordination du groupement de commandes, et procédera, dans le respect de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant sur la partie législative du code de la commande publique, et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant sur la partie réglementaire du CCP, à l'organisation des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature, et à la notification de l'accord-cadre.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention de groupements de commandes ci-annexée afin de lancer les procédures d'achat liées à la mise en œuvre de ce dispositif.

Autorise le Président à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023 et suivants sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 9975.

Précise que les recettes correspondantes au reste à charge des communes seront versées au budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10279.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 26 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 26
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 6
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D8-DE

C220623_D8

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

EPIC Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Approbation du budget primitif 2023 et autorisation de versement d'un solde de subvention

Conformément à l'article R133-15 du Code du tourisme, le budget de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Le budget primitif 2023 ci-annexé a été adopté par le Comité de Direction de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin le 28 novembre 2022.

Pour l'année 2023, le Comité de Direction sollicite une subvention d'un montant de 1 207 840 € permettant à l'Office de Tourisme de remplir ses missions. Étant entendu d'une part que cette enveloppe a été approuvée par le Conseil Communautaire réuni le 16 mars 2023 à l'occasion de l'examen du budget primitif 2023 et que d'autre part, par délibération du 15 décembre 2022, la Communauté d'Agglomération a décidé d'attribuer une avance de subvention de 500 000 € au profit de l'EPIC, il est proposé d'approuver le budget primitif de l'année 2023 de l'EPIC Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et d'attribuer un solde de subvention de 707 840 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Philippe DUQUESNOY
(Président de la structure)

Approuve le budget primitif 2023 de l'EPIC Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Approuve la convention financière permettant le versement du solde de la subvention 2023, d'un montant de 707 840 €.

Décide le versement d'un solde de subvention pour l'exercice 2023 s'élevant à 707 840 € à l'EPIC - Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Autorise le Président à signer la convention financière avec l'EPIC - Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 16 place Jean Jaurès à Lens

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 707 840 € sont prévus au budget 2023 sur les imputations suivantes : Budget Principal/ Fonctionnement/ Lignes de crédit 6360-9954-9955.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D9-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 26 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 26
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 6
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D9-DE

C220623_D9

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Extension du périmètre de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin constitué en Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du tourisme et ses articles L133-1 à L133-3-1 et plus particulièrement ses articles L133-4 à L133-10, L134-5 et R133-1 à R133-18 applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un EPIC,

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin soutient l'activité de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

L'Office de Tourisme de Lens-Liévin est désormais reconnu par tous pour la mise en œuvre d'une politique touristique stratégique pour le territoire.

Avec la Sainte Barbe, la valorisation de la Chaîne des Parcs et les divers contrats de rayonnement ou de destinations touristiques notamment, le travail collaboratif avec la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin n'a cessé de se développer ces dernières années. A ce titre, l'Office de Tourisme de Lens-Liévin assure depuis 2019, une permanence saisonnière d'un bureau d'information touristique sur le site du 9/9 bis de Oignies.

Ainsi le Président de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, a pris l'attache du Président de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin pour solliciter la possibilité d'une l'extension du périmètre d'intervention de l'EPIC Office de Tourisme de Lens-Liévin sur son territoire, afin de couvrir les 50 communes de l'arrondissement de Lens et donc les 2 agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin.

Cette extension aurait pour impact de mener ensemble une stratégie qui a prouvé son efficacité sur notre territoire sans création d'une structure concurrente voisine et permettrait de bénéficier de ressources nouvelles issues de la taxe de séjour et de la subvention de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin au profit de l'EPIC.

Il est donc proposé de valider le principe de l'extension du périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin. Sa mise en place serait prévue à compter du 1er janvier 2024 et nécessitera la présentation d'une future délibération concordante, le temps nécessaire aux adaptations correspondantes (écriture d'une stratégie commune, gouvernance, évaluations des dépenses et recettes nouvelles,…).

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D9-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Philippe DUQUESNOY
(Président de la structure)

Décide de valider le principe de l'extension du périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, permettant ainsi d'engager avant le 1er janvier 2024, la constitution d'un office de tourisme inter-agglomérations.

Autorise le Président à signer tous les actes et documents afférents à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 26 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 26
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 6
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D10-DE

C220623_D10

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Demande de classement de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin en catégorie I

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L133-10-1 et D.133-20 et suivants du Code du tourisme,

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme,

Vu les statuts de l'EPIC Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Considérant que les offices de tourisme peuvent être classés en catégories – I, II ou non classés - suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de 19 critères fixés par un tableau de classement élaboré par l'agence de développement touristique de la France Atout France et homologué par arrêté du ministre chargé du tourisme.
Pour la catégorie I, ces critères sont déclinés en neuf catégories :

1. L'office de tourisme est accessible et accueillant
2. Les périodes et horaires d'ouverture sont cohérents avec la fréquentation touristique de la zone géographique d'intervention
3. L'information est accessible à la clientèle étrangère
4. L'information touristique collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour
5. Les supports d'informations touristiques sont adaptés, complets et actualisés
6. L'office de tourisme est à l'écoute du client et engagé dans une démarche promouvant la qualité et le progrès
7. L'office de tourisme dispose des moyens humains pour assurer sa mission
8. L'office de tourisme assure un recueil statistique
9. L'office de tourisme met en œuvre la stratégie touristique locale

Considérant qu'il revient au Conseil communautaire, sur proposition de l'office de tourisme, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'État dans le département,

Considérant que ce classement est prononcé pour cinq ans,

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D10-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Philippe DUQUESNOY
(Président de la structure)

Approuve le dossier de l'Office de Tourisme pour la demande de classement.

Décide de solliciter auprès du Préfet du Pas-de-Calais, le classement de l'EPIC Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en catégorie I.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 26 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 26
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 6
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D11-DE

C220623_D11

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Mobilités - Instauration d'une Zone à Faible Émission mobilités (ZFE-m)
Demande de dérogation

Dans le cadre de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, communément dénommée Loi Climat et Résilience, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a l'obligation d'instaurer une Zone à Faibles Emissions Mobilité (dite ZFE-m), en tant qu'agglomération de plus de 150 000 habitants prévue au troisième alinéa du I de l'article L. 2213-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette loi apparaît dans un contexte ignorant les spécificités de notre territoire. En effet, l'aire urbaine, considérée au sens de l'INSEE, regroupe le territoire de Lens-Douai, soit 3 EPCI sur 2 Départements, et 2 Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Or, seule la CALL et ses habitants ont l'obligation de mettre en œuvre une ZFE-m. En outre, le contexte urbain et socio-économique de notre agglomération n'est pas considéré, à l'image du revenu médian des habitants bien inférieur aux moyennes régionales et nationales, ou du nombre important de véhicules classés Crit'Air 3 et plus.

L'Etat a ouvert la possibilité de déroger à l'obligation de la ZFE-m par le biais du décret n° 2022-1641 du 23 décembre 2022 relatif aux conditions de son instauration dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants situées sur le territoire métropolitain. Ainsi, l'obligation est écartée lorsqu'il est démontré par évaluation modélisée, au plus tard 18 mois avant l'échéance d'obligation d'instauration, que les actions mises en place permettent d'atteindre les concentrations en NO2 en dessous des seuils recommandés par l'OMS (10 µg/m3) sur l'ensemble de l'agglomération ou pour au moins 95% de la population de chaque commune de l'agglomération, dans des délais plus courts ou similaires à ceux précédant de la mise en place d'une ZFE-m.

La CALL a donc sollicité, dès le début d'année 2023, ATMO Hauts-de-France afin de disposer de nouvelles mesures et réaliser une modélisation de l'évolution des concentrations de NO2 sur le territoire. Malheureusement, ce partenaire ne sera pas en mesure de fournir ces éléments dans le délai imparti fixé par le décret, compte tenu des demandes concomitantes de plusieurs territoires. Pourtant, on constate une baisse significative de la concentration de NO2 entre 2010 et 2022, passant de 27 µg/m3 à 13 µg/m3, soit une baisse de 52%.

La CALL a alors missionné un groupement de bureaux d'études spécialisés afin de réaliser un scénario de référence pour démontrer la poursuite de la baisse du taux de NO2 sur notre territoire.

Au regard du contexte socio-économique du territoire et forte de ses engagements en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire, il est proposé que la CALL sollicite Monsieur le Préfet de Région pour lever l'obligation d'instaurer une ZFE-m sur son territoire, conformément au décret n°2022-1641.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D11-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 06/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la démarche relative à la dérogation de réaliser une Zone à Faibles Emissions – Mobilités sur le territoire de la CALL, auprès du Préfet de la Région Hauts-de-France.

Autorise le Président à signer tout document utile à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 26 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 26
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 6
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D12-DE

C220623_D12

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022

Conformément aux dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit présenter chaque année, à son assemblée, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Le rapport est présenté au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice concerné, il est destiné à l'information des usagers.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 précise le cadre d'établissement de ce rapport concernant la collecte et l'élimination des déchets.

Le rapport annuel 2022 est annexé à la présente délibération. Il fournit les indicateurs techniques et financiers pour l'ensemble des opérations de prévention, de collecte et de traitement réalisées en 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 13 juin 2023,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 06/06/2023
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés portant sur l'exercice 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 26 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 26
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 6
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D13-DE

C220623_D13

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien à l'Université d'Artois pour la mise en place d'une formation PASS à la Faculté Jean Perrin

La Faculté des sciences Jean Perrin souhaite ouvrir une formation « parcours d'accès spécifique santé » (PASS) qui permet aux étudiants d'accéder aux études de santé (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique). Le PASS remplace le PACES qui préparait aux concours d'entrée en études de santé.

Les unités d'enseignement en santé seront assurées par la faculté de médecine de l'Université Picardie Jules Verne, à Amiens, soit à distance, soit en visio. Ce partenariat est déjà mis en place entre les deux facultés dans le cadre des formations de type LAS (licence accès santé).

Le transport des étudiants entre Lens et Amiens est assuré en car, pour un coût évalué à 9 000 € par an. La Faculté des sciences Jean Perrin a sollicité la Région Hauts-de-France pour financer le transport, et la Région s'est engagée sur un financement pendant deux ans. De même, la Faculté a sollicité la Communauté d'Agglomération pour un co-financement annuel à hauteur de 4 500 €.

L'attractivité du territoire en termes de formation et d'emploi est l'une des priorités inscrites dans le projet de territoire. L'ouverture d'une formation PASS sur le territoire peut y contribuer en permettant aux nouveaux bacheliers de réaliser leur première année d'études en santé sur le territoire, ce qui limite leurs frais de logement ou de déplacement vers d'autres villes dotées de cette formation, et favorise l'égalité des chances. L'ouverture de la formation contribue également aux engagements de la Communauté d'Agglomération en matière de santé, en favorisant l'attractivité du territoire pour les professionnels de la santé.

Il est proposé d'accorder, au titre de l'année 2023, un montant de subvention de 4 500 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

62 « pour »

0 « contre »

23 « abstention »

(Groupe Communiste et Républicain "Abstention")

Décide d'accorder, au titre de l'année 2023 à la Faculté des sciences Jean Perrin, une subvention annuelle de 4 500 €.

Autorise le Président à signer, avec la Faculté, une convention précisant les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération Lens – Liévin.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D13-DE

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 500 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 12023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 27/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 26 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 26
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 6
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 27/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D14-DE

C220623_D14

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Programme de recherche des ions perchlorates dans la ressource en eau
Convention de financement avec le BRGM

La gestion de la ressource en eau est un sujet majeur sur notre territoire. La question des perchlorates dans l'alimentation en eau potable est depuis longtemps d'actualité mais n'a pas été ponctuée d'avancées administratives significatives.

Dans la région des Hauts-de-France, fin 2011, 900 000 personnes étaient concernées par des teneurs supérieures à 4 µg/L en distribution, dont 300 000 environ par des teneurs supérieures à 15 µg/L. Un arrêté préfectoral a été pris en 2012, limitant les concentrations en perchlorates dans les eaux à 4 µg/L pour les nourrissons et à 15 µg/L pour les femmes enceintes ou allaitant. Plusieurs agglomérations dont la CALL, sont particulièrement touchées par la présence des perchlorates dans les eaux souterraines qui exploitent le même aquifère, la nappe de la Craie, en particulier dans le bassin minier.

Le programme de recherche du BRGM, propose de s'intéresser aux perchlorates présents dans les captages de la Métropole Européenne de Lille (MEL : Flers-en-Escrebieux et sud de Lille) et d'agglomérations du bassin minier telles que Lens-Liévin (champ captant de Méricourt), Douaisis Agglo (champ captant d'Esquerchin) et Hénin-Carvin (champ captant de Quiéry la Motte).

Trois enjeux sont particulièrement visés :

- la rareté de l'eau : l'étude des origines et du comportement des ions perchlorates associée à une compréhension hydrogéologique fine des secteurs d'intérêt est incontournable afin d'assurer la durabilité de la ressource en eau,

- l'origine de la pollution : il est nécessaire de déterminer l'origine des perchlorates (guerre, industrie, zones de pétardement, agriculture…) et de comprendre leur transfert dans la nappe de la Craie de cette pollution « émergente » que l'on s'attend à voir perdurer et s'étendre,

- l'évolution possible de la réglementation : la production d'eau potable en quantité et en qualité doit anticiper une réglementation qui pourrait être plus sévère que les actuelles recommandations préfectorales et permettra peut-être aussi à terme, pour la CALL, de ne pas avoir à mettre en place un traitement en usine.

La finalité du projet est donc de prévoir le devenir environnemental des perchlorates, à court et moyen terme, afin d'aider à la prise de décision de la CALL En fonction des sources identifiées et des processus affectant le transfert des polluants, différentes suites opérationnelles pourront être proposées avec des conséquences importantes en matière de plan d'action, d'investissement et de pérennité des captages.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'engager la CALL dans ce programme de recherche d'une durée de 36 mois.

Les modalités de financement et de suivi du programme sont définies dans le projet de convention financière soumis à l'avis de l'Assemblée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 27/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D14-DE

Le coût global de ce programme s'élève à 905 347 € HT dont 714 000 € HT financés par la Métropole Européenne de Lille, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et l'Agglomération du Douaisis.

La CALL participerait à hauteur de 17,49% de ce montant soit 124 878€ HT (149 854 € TTC) et les versements seraient répartis sur 3 ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 06/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le programme de recherches proposé par le BRGM.

Approuve les modalités de financement et de suivi de ce programme.

Autorise le Président à signer la convention de financement avec le BRGM, sis 2 rue des peupliers, 59810 Lesquin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 149 854€ sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : budget eau potable/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 4980.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 26 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 26
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 6
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D15-DE

C220623_D15

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association de jumelage Harnes - Chrzanow : Accompagnement financier d'un projet d'édition

Joseph POGODALA a rédigé en polonais un ouvrage traitant de l'immigration polonaise à l'échelle du Bassin Minier du Nord Pas-de-Calais et plus précisément sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin.

Considérant l'intérêt historique de ce travail, l'association de jumelage Harnes – Chrzanow souhaite le valoriser en procédant à sa traduction en français, sous l'intitulé *« Avant que le sable ne recouvre les pistes et que la flamme du souvenir ne s'éteigne ».* L'objectif de ce projet, est de permettre au plus grand nombre de mieux appréhender l'histoire à travers le témoignage de l'auteur.

Cet ouvrage serait mis à disposition gracieusement, au sein de chacun des équipements de lecture publique du territoire (27 lieux). L'association souhaite également le rendre accessible gratuitement auprès des publics scolaires, des étudiants, des chercheurs et historiens en quête de témoignage de cette immigration massive.

Considérant l'intérêt de la démarche, notamment pour ce qui est de développer les fonds patrimoniaux au sein des médiathèques, ce dans le cadre de la dynamique culturelle portée au titre du label Pays d'Art et d'Histoire, il est proposée d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association pour un projet dont le budget prévisionnel est évalué à 20 435 € (4,9%).

L'association a saisi d'autres potentiels partenaires financiers : la commune de Harnes, le Département du Pas-de-Calais au titre de l'appel à projets 2023 – Année des Polonais dans le Pas-de-Calais – Centenaire du pic de l'immigration polonaise et la Région Hauts-de-France.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 05/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'accompagnement de l'Agglomération de Lens-Liévin dans la mise en œuvre du projet d'édition de l'Association de jumelage HARNES - CHRZANOW, ce à l'appui de l'attribution d'une subvention de 1 000 € pour un projet dont le budget prévisionnel est estimé à 20 435 € (4,9%).

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D15-DE

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 4078.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 26 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 26
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 6
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D16-DE

C220623_D16

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

APIA : Soutien financier 2023 à la réalisation de quatre épisodes sur la Résistance polonaise dans les Hauts-de-France

L'Association de Production Images et Audio (APIA) présidée par Thomas GALLO, réalisateur, en étroite collaboration avec Isabelle et Casimir SZYMCZAK, réalisateurs (Créations de KAZ.WS), a écrit et produit un documentaire sur la résistance polonaise dans les Hauts-de-France intitulé « Pour votre Liberté et la Nôtre ». Un premier projet qui, au regard des enjeux relatifs à l'éducation à l'image, à la mémoire et au périmètre géographique touché, a reçu en 2021 le soutien financier de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin par l'attribution d'une subvention de 5 000 €.

Jugeant que ce projet mériterait une diffusion plus large, l'APIA a choisi de transformer le film en mini-série qui sera décomposée en 4 épisodes de 52 minutes, afin de correspondre à la durée d'une grille de programmes télévisuels :

- EP01 > La vie de la communauté Polonaise entre 1919 et 1939,
- EP02 > L'invasion de la Pologne et l'invasion de la France 1939-1940,
- EP03 > L'occupation et la résistance côté FTP (Francs-tireurs et Partisans)-MOI (main-d'œuvre immigrée) et POWN (organisation de résistance polonaise en Europe) 1940-1944,
- EP04 > La libération côté FTP-MOI et POWN et les différentes armées Polonaises 1944-1945.

La série reprendra la trame du film, qui permet de suivre l'arrivée des Polonais en France, suite à la signature de la convention relative à l'émigration et à l'immigration, le 3 septembre 1919 entre la France et la Pologne. A travers les témoignages, les archives et l'histoire des thématiques encore d'actualité, tels que le racisme, le fascisme, la lutte contre l'oppression et les préjugés, la résistance, les dérives du capitalisme, la lutte contre les inégalités ou encore, la mémoire.

Cette série est l'occasion de mettre en lumière des passages qui n'ont pas pu être présentés dans la version initiale et de les partager aux jeunes générations, davantage attirées par des formats courts que par des longs-métrages. De plus, l'association souhaite également s'engager dans le développement d'actions de sensibilisation afin de porter à la connaissance des adolescents les spécificités des métiers relatifs à la production audiovisuelle.

Ce projet a été déposé par l'APIA dans le cadre d'un appel à projets départemental et une aide financière de 19 500 € a été accordée à ce titre, par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Le coût total de ce dernier étant de 59 500 €, Thomas GALLO est à la recherche de fonds supplémentaires et sollicite d'autres partenaires publics et privés, notamment la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les Communautés de Communes Osartis Marquion, Cœur d'Ostrevent, Hénin-Carvin ainsi que les villes de Grenay et Drocourt.

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin reste impliquée depuis plusieurs années dans le développement d'une action forte à l'éducation à l'image et à la valorisation de son patrimoine, notamment dans le cadre du tourisme de mémoire. C'est pourquoi, elle décide de renouveler son engagement aux côtés du Département pour financer une partie du coût de la série-documentaire de l'APIA.

La demande d'aide est justifiée en majeure partie par la rémunération des techniciens, les frais de logistique liés au découpage du film et au montage de la mini-série ainsi que par, la promotion de cette dernière.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D16-DE

Afin d'apporter les moyens nécessaires à la réalisation de ce film documentaire, il est proposé d'accorder un soutien financier de 5 000 € auprès de l'APIA soit, 8,40% du budget du coût total du projet.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 05/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe d'un soutien financier à l'APIA, pour la transformation du film documentaire « Pour votre Liberté et la Nôtre » en mini-série.

Décide le versement d'une subvention de 5 000 €, à cette même association.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, et notamment la convention financière pour l'année 2023.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 8676.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D17-DE

C220623_D17

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Accompagnement financier à la création d'une Classe à Horaires Aménagés "Musique et Création"

Depuis la rentrée 2020, le collège Michelet de Lens a mis en place un « A(r)telier électro » de deux heures hebdomadaire. Il est ouvert, sans prérequis, aux élèves des quatre niveaux d'enseignement volontaires et désireux de s'approprier et de pratiquer les musiques électroniques en lien avec les domaines scientifiques (enseignement de physique), technologiques et médiatiques (EMI).

Considérant le succès rencontré par cette action et l'impact positif auprès des jeunes bénéficiaires, le collège Michelet et le Conservatoire à Rayonnement Municipal Frédéric Chopin de Lens ont travaillé conjointement à l'élaboration d'un dossier pédagogique d'une Classe à Horaires Aménagés (CHA) « Musique et Création » classe instrumentale axée sur la création et le numérique au travers de dispositifs pédagogiques innovants permettant l'accès aux pratiques artistiques actuelles.

Le rectorat a apporté une suite favorable à la création de cette CHA dès la rentrée scolaire 2023/2024 pour la classe de 6ème pour une session de 12 à 15 élèves. L'année scolaire 2024/2025 sera ouverte aux 6ème et 5ème, l'année scolaire 2024/2025 aux 6ème, 5ème et 4ème, puis à tous les cycles dès la rentrée 2025/2026.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, seul le Conservatoire à Rayonnement Municipal est classé et peut donc ouvrir une CHA. Ce parcours est dérogatoire à la carte scolaire, le critère de résidence n'est pas pris en compte dans la sélection, elle est ouverte sur sélection aux jeunes du territoire intéressés par le dispositif.

Cette Classe à Horaires Aménagés s'entend :
- Ouverte à tous : pratiquants comme débutants,
- Novatrice, intégrant les possibilités offertes par les évolutions numériques,
- Aux objectifs multiples et interdépendants permettant de développer des compétences artistiques, techniques et scientifiques, de renforcer et étoffer les moyens d'expression et de communication de chacun dans le cadre d'une aventure collective.

La mise en place d'une CHA contribue à la qualification des publics bénéficiaires et au rayonnement du territoire hôte. En effet, ce dispositif de haute tenue est développé avec parcimonie eu égard à l'exigence du dossier déposé pour obtenir l'accord quant à sa mise en œuvre. A l'échelle du Département, seuls les conservatoires d'Arras, Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer (uniquement vocale) disposent d'une CHA.

Au cœur de l'Agglomération, la proposition d'un tel dispositif dérogatoire offrira aux jeunes adolescents du territoire un choix supplémentaire d'orientation sans nécessité de mobilité lointaine.

Pour déployer ce dispositif, la commune de Lens devra nécessairement renforcer son équipe pédagogique et procéder à des investissements complémentaires (instruments, partitions).

Considérant l'intérêt de la démarche pour le territoire et plus précisément pour les familles et les jeunes, il est proposé d'accorder un soutien financier de 15 000 € sur un budget total de 30 000 € (soit 50%).

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D17-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 05/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe d'un accompagnement financier de l'intercommunalité de Lens-Liévin dans la mise en place d'une Classe à Horaires Aménagés « Musique et Création » au titre de l'année scolaire 2023/2024 – session de 6ème.

Accorde une subvention de 15 000 € sur un budget prévisionnel de l'opération, pour un montant de 30 000 € soit un accompagnement de 50 %.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce partenariat avec la commune de Lens.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement/Ligne de crédit 10275.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D18-DE

C220623_D18

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Mise à disposition de locaux
pour l'association "Sauvons la fosse 13bis des Mines de Lens Felix Bollaert"

Régie par la loi du 1er juillet 1901, l'association « Sauvons la fosse 13 bis des Mines de Lens Felix Bollaert » mène une action de sauvegarde et de promotion du patrimoine minier local.

Elle porte un projet d'acquisition et de conservation d'archives et d'objets témoins de l'histoire technique et sociale du territoire, qu'elle valorise par l'organisation d'actions de sensibilisation : expositions temporaires, circulation des collections et prêt d'objets à titre gracieux auprès d'associations, acteurs et collectivités du territoire, etc. Pour présenter ses collections au public, l'association dispose également de matériel d'exposition (vitrines, étagères, etc.).

Depuis janvier 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin appuie l'action de l'association par la mise à disposition à titre gracieux de plusieurs espaces au sein de la maison syndicale des mineurs de Lens, immeuble communautaire. La convention d'occupation a été actualisée dès octobre 2019 par la mise à disposition d'espaces supplémentaires, portant leur valeur locative à hauteur de 11 314 €. Cette mise à disposition constitue une subvention en nature.

L'accroissement des collections et un dégât des eaux en 2021, ont conduit l'association à occuper d'autres espaces que ceux octroyés par convention régularisée en 2019. Les travaux nécessaires à la résolution de l'incident ont, depuis, été réalisés par l'agglomération.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération a engagé le regroupement de la Direction Culture Patrimoine Tourisme et Sport au sein de la maison syndicale et met en œuvre depuis 2022 une programmation permettant la réouverture du bâtiment au public avec des événements portés tant par des associations et partenaires extérieurs que par les services communautaires.

Il est donc proposé d'acter une nouvelle occupation domaniale à l'appui d'une nouvelle convention d'occupation temporaire, permettant de garantir la poursuite des activités de l'association et de la bonne réalisation des missions des services communautaires. Les locaux nouvellement octroyés apparaissent suffisants en termes d'espaces et adaptés à la bonne conservation des archives et objets patrimoniaux. La redistribution implique par ailleurs la libération de tous les autres espaces.

Cette nouvelle occupation domaniale correspond à une subvention en nature égale à la valeur locative des nouveaux locaux mis à disposition, à savoir 12 624,20 €.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D18-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 05/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la mise à disposition des espaces à l'attention de l'association « Sauvons la fosse 13 bis des Mines de Lens Felix Bollaert » d'une valeur locative de 12 624,20 € et constituant une subvention en nature.

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer la convention correspondante avec l'association afin de lui permettre de poursuivre son action sur le territoire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D19-DE

C220623_D19

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Entrée de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin au capital de la SCIC "Le Toit Commun"

Le soutien aux initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire est l'un des marqueurs de la politique de développement économique et social de la CALL, qui a souhaité poursuivre cette dynamique en s'engageant dans l'entrée au capital des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, par délibération en date du 28 septembre 2022.

Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) créées par la loi du 17 juillet 2001 avec la volonté d'instaurer une structure juridique qui permet d'associer à la gouvernance à la fois les salariés, les usagers ou les bénévoles et les collectivités, se caractérisent par l'égalité d'ambition entre la qualité d'un service économique et des objectifs d'intérêts collectifs, et un mode d'organisation qui repose sur des principes de solidarité et de démocratie et sur le principe 1 sociétaire = 1 voix.

La participation des Collectivités ne doit dépasser 50% du capital total de la SCIC. Une telle participation fait évoluer la posture de l'intercommunalité. L'agglomération devient un associé à part entière du projet et prend part à ses orientations stratégiques en s'inscrivant dans une démarche de coopération démocratique, au même rang que les autres sociétaires. La participation de l'agglomération renforce aussi la crédibilité du projet vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Le Toit Commun pratique les préceptes de l'Économie Sociale & Solidaire et s'inscrit dans une logique de développement économique territorial.

En vertu de la délibération adoptée par le Conseil Communautaire sur l'entrée au capital des SCIC, la Communauté d'Agglomération pourrait entrer au capital de la SCIC Le Toit Commun à hauteur de 12 500 € (représentant l'achat de 125 parts sociales), à somme égale avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais .

Un représentant de la CALL est à désigner au sein de l'Assemblée Générale du Toit Commun.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 05/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

4 ne prennent pas part au vote
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Dominique REAL

Approuve la souscription de 125 parts sociales au capital de la SCIC Le Toit Commun, sise 15 rue Lanoy à LENS (62300).

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D19-DE

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette entrée dans le capital de la SCIC.

Désigne Monsieur Frédéric ALLOÏ, comme représentant de la collectivité au sein des organes délibérants du Toit Commun.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 12 500 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement/ Ligne de crédit 11767.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D20-DE

C220623_D20

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Règlement d'Intervention du Plan Piscines : modification

Par délibération du 20 février 2018, les élus communautaires ont décidé d'élaborer un plan piscines sur le territoire de la CALL dont les objectifs sont :

- Favoriser l'apprentissage de la nage aux scolaires à raison d'1€50 par entrée de scolaires en primaire reversé aux communes disposant d'une piscine,
- Améliorer les conditions d'accueil des piscines existantes,
- Soutenir la création de mètres carrés de plan d'eau,
- Proposer un accès équitable aux équipements aquatiques pour l'ensemble des habitants.

Par délibération du 19 juin 2019, les élus communautaires ont approuvé le plan piscines communautaires et les modalités de versement du fonds de concours aux communes dans le cadre de la réhabilitation, la construction ou l'extension des espaces natatoires, sur la base d'un plafond de dépense subventionnable de 12 millions d'€ et fixant à 33 % maximum l'intervention de la CALL.
Un ajustement de la clé de répartition du versement du fonds de concours a été approuvé par délibération du 23 septembre 2021.

Depuis l'instauration du plan piscines, des crises internationales majeures (COVID, guerre en Ukraine) sont venues contraindre fortement l'économie des projets sur le territoire. Aussi l'inflation importante impacte fortement la construction des établissements nautiques (*l'indice de la construction tous corps d'état BT01 a ainsi évolué de + 16,7 % depuis juin 2019, date de validation du plan piscines*).

Par ailleurs, l'apprentissage de la natation, objectif premier du plan piscines, est mis à mal. En effet, le poids économique (surcoût des charges d'exploitation, du transport, des difficultés de mobilisation des bénévoles, …) et l'indisponibilité des lignes d'eau nécessaires à l'aisance aquatique (fermeture totale ou partielle de plusieurs piscines du territoire) ne permettent plus aux communes d'assurer cette priorité en matière de prévention.

Au regard de ce contexte et dans la perspective de l'ouverture des nouvelles piscines, il est donc nécessaire de modifier le règlement d'intervention du plan piscines en intervenant sur les questions d'aide au fonctionnement, à l'investissement ainsi que sur la politique tarifaire.

Ainsi, il est proposé de :

- Modifier les modalités d'accompagnement financier de l'aisance aquatique qui jusqu'alors était reversé uniquement aux communes disposant d'une piscine, en proposant par substitution de faciliter l'accès à l'enseignement de la natation des scolaires de la maternelle au primaire pour toutes les communes sous réserve que les communes détentrices d'une piscine s'accordent sur la mise en place d'une tarification préférentielle au bénéfice des scolaires accompagnés, issus des 36 communes de l'agglomération (tarif défini par équipement/commune). La CALL subventionnera les communes pour l'apprentissage de la natation des scolaires de la maternelle au primaire à raison d'1,50 € par entrée (application dès la rentrée scolaire 2023-2024).

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D20-DE

- Permettre en réponse à l'inflation de fixer un plafond du montant du fonds de concours (soit un plafond à 14 millions d'€) tout en maintenant les critères liés aux travaux éligibles (25 %) et la bonification sur la performance énergétique (5 %) et pour la qualité de l'eau et de l'air (3 %), si la commune s'engage à mettre en œuvre une tarification préférentielle favorable aux habitants des 35 autres communes de l'agglomération pour l'accès à l'équipement (tarif défini par équipement/commune). Cette tarification est plus favorable pour les usagers extérieurs à la commune issus des 35 autres communes de l'agglomération que pour les usagers hors agglomération de Lens-Liévin. Elle s'applique à l'ensemble de la grille tarifaire (titre unitaire, carnets de réduction, abonnements, …)

- Prendre en considération l'évolution des projets des communes à savoir, l'abandon des projets à Mazingarbe et à Vimy, la réorientation des projets à Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines et Harnes qui ont décidé de finalement construire de nouveaux équipements plutôt que de réhabiliter les équipements existants, et enfin le nouveau projet à vocation éducative sur la commune de Grenay.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 05/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la modification du Règlement d'Intervention du Plan Piscines.

Autorise le Président à signer la version modifiée du Règlement d'Intervention du Plan Piscines, initialement adopté par délibération cadre du 19 juin 2019.

Précise que les crédits nécessaires seront proposés au vote du budget 2024 et suivants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D21-DE

C220623_D21

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un service commun "gestion des espaces publics et naturels"

La CALL et les communes ont opéré des aménagements à divers titre : Chaîne des Parcs, itinéraires de mobilité douce et tourisme de mémoire.

Une gestion adaptée à l'échelle de ces projets est indispensable afin de favoriser l'homogénéité des opérations à l'échelle du territoire, d'assurer la cohérence d'ensemble, la continuité dans la qualité et la lisibilité des aménagements réalisés, la pérennité des aménagements et ainsi offrir aux habitants, aux futurs usagers des sites un cadre de vie de qualité, une biodiversité préservée et enrichie, une qualité de vie, lutter contre le changement climatique en adaptant une gestion différenciée sur le périmètre identifié.

Pour construire ce plan, mobiliser les partenaires, puis le mener à bien, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a procédé à l'identification du périmètre et a engagé :

- une concertation en deux temps avec les communes concernées par le Parc des Berges de la Souchez, le Parc Centralité et le Parcours des Rescapés :

- une première rencontre des communes a permis d'identifier les besoins et attentes des élus concernant ces espaces. Cela repose sur trois volets :

* la gestion des espaces :
    - travaux d'aménagement complémentaires et correctifs indispensables au regard des usages des sites qui en sont faits, des dégradations volontaires et des conditions météorologiques. Une adaptation de certains aménagements réalisés est à programmer afin d'améliorer la sécurité des usagers et de limiter les dégradations,
    - gros travaux d'entretien pour une remise à zéro de la gestion des espaces ,
    - travaux d'entretien courant,
* la surveillance de terrain,
* l'animation, la valorisation des espaces.

- une deuxième rencontre des communes de Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Harnes et Lens a été organisée afin de partager les estimations des coûts de gestion sur les espaces identifiés.

- une rencontre des structures d'insertion et des structures intervenant auprès de personnes en situation d'handicap ;

En complément, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a sollicité les 36 communes, par courrier du 28 octobre 2021, afin de recenser les structures auxquelles les communes ont eu et ont encore recours pour la gestion de leur patrimoine naturel et leurs espaces publics.

- un rendez-vous avec le Conseil Départemental s'est tenu concernant la section de l'EuroVelo n°5 aménagée entre Servins et Lens (zone d'activités du Gard) afin d'identifier les engagements de chacune des parties.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D21-DE

Aussi le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211- 4-2 dispose qu'en dehors des compétences transférées, il est possible à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres, de se doter de services communs chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

Afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation de l'entretien des espaces identifiés au titre de la Chaîne des Parcs, des itinéraires de mobilité douce et du tourisme de mémoire, il est proposé de créer un service commun « Gestion des espaces publics et naturels » qui accompagnera les communes sur le plan technique, administratif et financier dans la stratégie de gestion à mettre en œuvre sur les périmètres identifiés avec la proposition de reconnaître certains sites d'utilité communautaire (sites*) et présentés dans le tableau suivant :

	Communes concernées	Sites / Liaisons
Parc des Berges de la Souchez	Commune de Loison-sous-Lens	Base de plein air Liaisons entre les sites/chemin de halage
	Commune de Noyelles-sous-Lens	**Terrils 94-94a*** Marais de la Galance Liaisons entre les sites/chemin de halage
	Commune de Harnes	Brochet harnésien **Lagunage*** Bois de Florimond Liaisons entre les sites/chemin de halage
Parc Centralité dont EuroVelo n°5	Commune de Lens	Plaine Molière **Liaison assurée par l'EuroVelo n°5*** Boucle Trame verte 18 (liaison entre rue Maës et rue Bernanos et Louvre-Lens)
	Commune d'Avion	Terril/belvédère Liaisons
EuroVelo n°5* sous maîtrise d'ouvrage du Département	Commune de Servins, Bouvigny-Boyeffles Ablain-saint-Nazaire, Aix-Noulette, Souchez, Angres, Liévin, Eleu-dit-Leauwette, Lens.	Bande de roulement Accotements La bande de roulement et la signalétique seront entretenues par le Département et les accotements par la CALL. Les obligations de chacune des parties feront l'objet d'une convention de gestion.
EuroVelo n°5* sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin non aménagée	Communes de Loos-en-Gohelle, Lens, Vendin-le-Vieil, Pont-à-Vendin, Meurchin, Wingles	Bande de roulement Accotements
Parcours des Rescapés*	Communes de Méricourt et Billy-Montigny	Espaces verts et patrimoine arboré Cheminements Parking Totems

Ce périmètre couvre 20 communes : Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Harnes, Lens, Avion, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Billy-Montigny, Servins, Bouvigny-Boyeffles, Ablain-st-Nazaire, Aix-Noulette, Souchez, Angres, Liévin, Eleu-dit-Leauwette, Vendin-le-Vieil, Pont-à-Vendin, Meurchin, Wingles.

Une convention-cadre précise le champ d'application, les modalités d'organisation matérielles et financières, les responsabilités et les modalités d'intervention de ce service.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D21-DE

La convention indique expressément les agents et missions dévolues au service ainsi que le cadre de son intervention. Dans une logique de solidarité intercommunale et de rationalisation des moyens mis en œuvre pour l'accomplissement des missions des collectivités, l'adhésion au service commun sera établie en instaurant un droit d'entrée annuel forfaitaire.

Cette adhésion permettra de bénéficier de l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans la coordination et le suivi de la gestion des espaces, l'élaboration de plans de gestion et la recherche de financements.

Le coût d'adhésion annuel de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et des 20 communes est calculé sur la base du coût du coordinateur affecté au service commun (50 000 €) :

- à hauteur de 35 % (soit 17 500 €) pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- à hauteur de 65 % (soit 32 500 €) pour les 20 communes, ramené pour chaque commune au prorata de la surface connue qui sera gérée.

La surface totale à gérer connue représente 162,42 ha.

	Surfaces connues à gérer (m^2)	**%**	**Coût d'adhésion €**
EuroVelo n°5			
Servins	5 380	0,33	**107,65**
Bouvigny-Boyeffles	28 092	1,73	**562,10**
Aix-Noulette	15 659	0,96	**313,32**
Souchez	9 554	0,59	**191,17**
Angres	7 084	0,44	**141,74**
Eleu-dit-Leauwette	5 422	0,33	**108,49**
Liévin	10 674	0,66	**213,58**
Lens	24 113	1,48	482,48
Loos-en-Gohelle	4 032	0,25	**80,68**
Vendin-le-Vieil	2 637	0,16	**52,76**
Pont-à-Vendin	10 703	0,66	**214,16**
Meurchin	9 177	0,56	**183,62**
Wingles	6 639	0,41	**132,84**
Parcours des Rescapés			
Méricourt	10 800	0,66	**216,10**
Billy-Montigny	43 200	2,66	**864,39**
Parc des Berges de la Souchez			
Loison-sous-Lens	138 556	8,53	**2 772,38**
Noyelles-sous-Lens	459 872	28,31	**9 201,62**
Harnes	763 942	47,03	**15 285,79**
Parc Centralité			
Lens	36 025	2,22	720,83
Avion	32 700	2,01	**654,30**
Lens - Récapitulatif (EuroVelo n°5 + Parc Centralité)	60 138	3,70	**1203,31**
Surface totale m^2	**1 624 261**		

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D21-DE

Prestations sur le patrimoine arboré

Les prestations relatives au patrimoine arboré, qui seront réalisées par l'équipe des deux arboristes grimpeurs recrutés au sein du service commun, seront refacturées aux communes adhérentes au service commun. Un bordereau de prix unitaire a été établi pour chacune de ces prestations (annexe 2).

La CALL portera intégralement certains coûts de fonctionnement spécifiques de ce service (hébergement, équipements informatiques et téléphoniques, le matériel ainsi que le coût dédié à l'ingénierie de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin nécessaire au lancement de la démarche).

Un comité de suivi, présidé par le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ou son représentant – le Vice-Président de la CALL en charge de la Mutualisation, sera constitué. Il rassemble le Vice-Président en charge de la Transition Durable, membre de droit, ainsi qu'un représentant élu, de chaque commune concernée.

Ce comité aura notamment pour attribution :

- la discussion et la validation du bilan annuel de la mise en œuvre de la convention ;
- l'examen des conditions financières de la convention ;
- le suivi et l'évolution du fonctionnement du service commun ;
- d'être force de proposition pour améliorer le fonctionnement et orienter les missions du service commun.

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la création des services communs non liés à une compétence transférée,

Vu l'avis favorable du Comité Social Technique du 13 juin 2023,

Afin d'enclencher une réelle dynamique du territoire autour d'opérations de gestion des espaces aménagés au titre de la Chaîne des Parcs, mobilité douce et tourisme de Mémoire :

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la création d'un service commun mutualisé pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2024, renouvelable par reconduction expresse annuelle, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT ;

Acte le recrutement du personnel nécessaire à son fonctionnement. Chaque commune souhaitant intégrer ce service commun pourra délibérer dans les trois mois suivant la présente délibération ;

Acte le projet de convention-cadre régissant les principes de fonctionnement et les modalités opérationnelles, techniques, administratives et financières de ce service entre chaque commune souhaitant l'intégrer et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;

Autorise le Président à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D21-DE

Précise que les crédits nécessaires au fonctionnement de ce service commun seront prévus au budget de chaque exercice ;

Précise que les partitions financières des communes adhérentes seront versées au budget général des exercices concernés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D22-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D22-DE

C220623_D22

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de Chargé de mission Plan Local de l'Habitat (PLH) et observatoire de l'Habitat pour la direction Habitat et Renouvellement Urbain

Vu les articles L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

La mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat 3 nécessite une animation et le suivi étroit du programme d'actions validé, condition indispensable à la tenue des objectifs, et à la capacité qu'aura la CALL à négocier la clause de revoyure à mi-parcours.

Il s'agira de piloter et organiser les échanges et le partenariat avec les communes pour la mise en œuvre du programme et de ses actions, d'assurer le lien avec l'ensemble des partenaires du territoire : État, communes, associations et acteurs locaux de l'habitat... Pour ce faire, le chargé de mission organisera les échanges en interne sur le dossier du Programme Local de l'Habitat et assurera l'animation des différents groupes de travail liés à son élaboration.

Une formation supérieure (Bac+5) dans le domaine de l'habitat, aménagement ou urbanisme et/ou une expérience dans le domaine de compétences sera requise, ainsi qu'une connaissance de la réglementation inhérente aux politiques de l'habitat.

Des capacités d'animation de réunion sont également indispensables.

Le permis B est exigé.

Profil de poste joint en annexe.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des cadres d'emploi des attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D22-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer un poste permanent à temps complet de chargé de mission Plan Local de l'Habitat et observatoire de l'Habitat dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D23-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D23-DE

C220623_D23

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de Chef d'équipe des agents GEMAPI érosion des sols pour la direction patrimoine et cadre de vie

Vu les articles L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Grâce au vote pour l'instauration de la taxe GEMAPI, les élus de la CALL ont souhaité se donner les moyens de mettre en œuvre une politique forte en matière de lutte contre les inondations. Dans le cadre de la délimitation des contours de la compétence GEMAPI, il est proposé un mode de gestion mixte, en régie pour les opérations courantes d'entretien et externalisé pour les opérations nécessitant des moyens spécifiques.

Ainsi, il a été proposé au Conseil communautaire la création de deux postes d'agent GEMAPI érosion des sols pour la direction Patrimoine et cadre de vie. Il est également proposé de créer l'emploi de chef d'équipe des agents GEMAPI érosion des sols. Ce poste sera également financé en partie par la taxe GEMAPI.

Le chef d'équipe GEMAPI, érosion des sols assure l'entretien des cours d'eau, zones humides, ouvrages de lutte contre les inondations et le ruissellement sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ainsi que l'encadrement, sur le terrain, des agents d'entretien GEMAPI, érosion des sols.

Des connaissances en espaces verts et en milieux naturels, en pathologie végétale, en gestion des cours d'eau, est requise ainsi que des connaissances en entretien du petit matériel thermique.

Le permis B est exigé, le permis BE, le CACES et l'AIPR sont appréciés.

Des aptitudes à l'encadrement sont demandées pour ce poste.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des cadres d'emploi des Adjoints techniques territoriaux ou agents de maîtrise, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D23-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer un poste permanent à temps complet de chef d'équipe des agents GEMAPI Erosion des sols dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D24-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D24-DE

C220623_D24

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création de deux postes d'agent GEMAPI érosion des sols pour la direction patrimoine et cadre de vie

Vu les articles L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Grâce au vote pour l'instauration de la taxe GEMAPI, les élus de la CALL ont souhaité se donner les moyens de mettre en œuvre une politique forte en matière de lutte contre les inondations. Dans le cadre de la délimitation des contours de la compétence GEMAPI, il est proposé un mode de gestion mixte, en régie pour les opérations courantes d'entretien et externalisé pour les opérations nécessitant des moyens spécifiques.

Ainsi il est proposé de créer deux postes d'agent GEMAPI érosion des sols pour la direction patrimoine et cadre de vie. Ces postes seront financés en partie par la taxe GEMAPI.

Les agents assurent l'entretien des cours d'eau, zones humides, ouvrages de lutte contre les inondations et le ruissellement sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Des connaissances en espaces verts et en milieux naturels et en gestion des cours d'eau sont demandées.

Le Permis B est exigé. Le permis BE est souhaité ainsi que le CACES R482 catégorie 1 et 4.

Une expérience significative dans le domaine de compétences est appréciée.

Ces emplois permanents à temps complet pourront être pourvus par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D24-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer les deux postes permanents à temps complet d'agent GEMAPI Erosion des sols dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D25-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D25-DE

C220623_D25

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de Chargé des autorisations d'urbanisme et travaux eau et assainissement pour la direction eau et assainissement

Vu les articles L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Le contrat de concession de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement a débuté en mai 2021 et a permis de dégager une enveloppe liée aux « frais de contrôle ». Afin de renforcer les missions de la direction et d'assurer une plus grande transparence, notamment vis-à-vis des autorisations d'urbanisme et des petits travaux, liées aux extensions de réseau et à la desserte des zones nouvellement urbanisées, un renforcement de l'équipe s'avère nécessaire.

Aussi, il est proposé de créer le poste de chargé des autorisations d'urbanisme et travaux eau et assainissement pour la direction Eau et Assainissement. Ce poste sera financé en partie par les frais de contrôle du Délégataire de Service Public.

Relevant du chef du service usages et service au public au sein de la direction eau et réseaux, le chargé des autorisations d'urbanisme assurera la gestion des avis sur les autorisations d'urbanisme et les travaux relatifs aux demandes de permis de construire en domaine public.

Des connaissances techniques en eau potable, assainissement et eaux pluviales, ainsi qu'une connaissance des acteurs du territoire seront demandées.

Une expérience significative dans ces domaines de compétence est requise ainsi que le permis B.

Profil de poste joint en annexe.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux ou agents de maîtrise territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D25-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chargé des autorisations d'urbanisme et travaux dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D26-DE

C220623_D26

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de chargé de prévention sécurité, pour la direction des ressources humaines

Vu les articles L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

La délibération votée en 2019, prévoyait que dans le cadre du respect des dispositions légales et afin d'assurer la bonne conduite des démarches liées à l'hygiène et la sécurité, il apparaissait nécessaire de renforcer les équipes en place en recrutant un chargé de prévention et de sécurité qui, sous l'autorité de la Directrice des Ressources Humaines, assurerait la mise en place et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Afin d'actualiser la délibération initiale incomplète et faire évoluer le profil de poste, il apparaît nécessaire de créer le poste permanent à temps complet de chargé de prévention et sécurité.

Au sein de la direction des ressources humaines et du service dialogue social prévention hygiène et sécurité, l'agent soucieux de la qualité de vie au travail des agents et des capacités de la collectivité à y répondre, a pour mission de définir, impulser et mettre en œuvre des actions visant à l'amélioration de la qualité de vie au travail, en matière de prévention des risques professionnels, de sécurité, d'ergonomie et d'amélioration des conditions de travail, y compris les aspects environnementaux.

Sous la responsabilité de la Directrice Ressources humaines, il conseille la collectivité (autorité territoriale et services) dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels qu'il anime auprès de tous les publics de la structure (encadrants, représentants du personnel, agents de terrain...). Il participe également au développement de la fonction support des ressources humaines auprès des autres services.

Idéalement détenteur d'un diplôme dans le domaine de la santé/sécurité au travail avec une expérience similaire, ou en qualité d'assistant/conseiller de prévention, il est nécessaire de maîtriser les normes et règles en vigueur en hygiène-sécurité au travail applicables à la fonction publique territoriale. Il est également demandé de disposer d'une connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et maîtriser les enjeux et problématiques liés à la prévention des risques psychosociaux et de la qualité de vie et des conditions de travail.

Profil de poste joint en annexe.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D26-DE

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi permanent à temps complet de Chargé de Prévention et Sécurité, dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D27-DE

C220623_D27

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de directeur des finances, de la stratégie financière et de la prospective (Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs)

Vu les articles L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

La délibération votée en 2012, suite à un audit prévoyait le recrutement d'un directeur financier afin de s'adjoindre une expertise et anticiper l'impact budgétaire des réformes et l'évolution des contraintes économiques sur la situation de la collectivité, ceci dans un souci de bonne gestion et d'un endettement parfaitement maîtrisé.

A la faveur d'un départ dans le cadre d'une mutation, il est aujourd'hui proposé d'actualiser la délibération initiale afin de se mettre en conformité avec le contrôle de légalité et actualiser le profil qui a évolué au cours du temps.

Ainsi il est proposé de créer le poste permanent à temps complet de Directeur des finances, de la stratégie financière et de la prospective.

Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint en charge des Ressources, le directeur propose et pilote la stratégie financière et budgétaire, dans le respect des orientations définies par les élus et la direction générale. Manager aguerri, il supervise une équipe, pilote l'élaboration des budgets en lien avec les directions opérationnelles et instaure ainsi un dialogue de gestion, une expertise en la matière et un bon relationnel, lui permettant d'assurer un rôle clé et transversal de conseil en gestion auprès des élus et des services.

De formation supérieure, la maîtrise du cadre réglementaire des collectivités, des finances et de la comptabilité publique sont nécessaires. Des qualités techniques reconnues en finances publiques, une capacité d'analyse prospective et rétrospective, et en stratégie financière sont demandées, ainsi que des qualités managériales.

Profil de poste joint en annexe.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Attachés territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D27-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi permanent à temps complet de Directeur des finances, de la stratégie financière et de la prospective sols dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D28-DE

C220623_D28

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de Gestionnaire financier et comptable
(Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs)

Vu les articles L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

A la faveur d'un départ en disponibilité, et afin de respecter les préconisations établies par les services du contrôle de légalité, il est aujourd'hui proposé de créer le poste de gestionnaire financier et comptable, poste déjà présent au tableau des effectifs mais pour lequel il apparaît nécessaire de mettre à jour le profil, les missions du poste ayant évoluées au cours du temps.

En poste au sein de la Direction des finances et sous l'autorité du Chef de Service Exécution Budgétaire et Qualité Comptable, l'agent assure l'exécution financière et comptable des dépenses de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal et des 7 budgets annexes. Il exécute financièrement les marchés publics de travaux complexes et ceux en délégation de maîtrise d'ouvrage en lien avec les services concernés. Il assure les relations avec les fournisseurs, les services utilisateurs et la trésorerie.

Une connaissance des règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique, ainsi que la maîtrise de la comptabilité d'engagement et de l'exécution des marchés de travaux sont attendues. Des capacités rédactionnelles et la maîtrise des outils bureautiques sont demandées.

Ce poste nécessite en outre des qualités de rigueur, d'organisation, d'esprit d'équipe et de réactivité.

Profil de poste joint en annexe.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D28-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi permanent à temps complet de gestionnaire financier et comptable, dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D29-DE

C220623_D29

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de Gestionnaire financier et comptable des recettes
(Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs)

Vu les articles L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

A la faveur d'un départ en retraite, et afin de se mettre en conformité avec les préconisations émises par les services du contrôle de légalité, il est aujourd'hui proposé de créer le poste de gestionnaire financier et comptable des recettes, poste déjà présent au tableau des effectifs mais pour lequel il apparaît nécessaire de mettre à jour le profil, les missions du poste ayant évoluées au cours du temps.

En poste au sein de la Direction des Finances et du service Exécution Budgétaire et Qualité Comptable, l'agent assure l'exécution financière et comptable des recettes de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal et des 7 budgets annexes. Il assure le suivi de la fiscalité et des dotations, des quatre régies, de la mutualisation et la gestion des loyers, et du recouvrement des avances remboursables. Il assure la gestion de la vente d'eau en gros.

Une connaissance des règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique, ainsi que la maîtrise de la comptabilité d'engagement sont requises. Des capacités rédactionnelles et la maîtrise des outils bureautiques sont demandées.

Ce poste nécessite en outre des qualités de rigueur, d'organisation, d'esprit d'équipe et de réactivité.

Profil de poste joint en annexe.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D29-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi permanent à temps complet de gestionnaire financier et comptable des recettes, dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D30-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D30-DE

C220623_D30

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de Chef de projet accès aux droits, prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations - Régularisation administrative d'un poste présent au tableau des effectifs

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale.

Le contrat de ville signé par l'agglomération avec l'ensemble des partenaires prend en compte les enjeux de développement des quartiers en direction de leurs habitants. Dans ce cadre, le Conseil du 21 septembre 2015 avait décidé de la création de deux emplois d'animateurs territoriaux à temps complet avec pour missions portant sur des thématiques d'insertion, de prévention de la délinquance, d'éducation, de mobilité urbaine ou de santé en particulier.

A la faveur d'une mobilité interne et tenant compte de l'évolution du contexte, il est aujourd'hui nécessaire de créer de nouveau un poste permanent à temps complet permettant la mise en conformité du poste au profil actuellement dans les effectifs.

Pour rappel, le poste permanent à temps complet de Chef de projet accès aux droits, prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations- politique de la ville est affecté au sein de la Direction Cohésion Sociale et est ouvert sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Les missions afférentes au poste sont les suivantes :
- Contribuer à l'animation et à la mise en œuvre du contrat de ville,
- Coordonner les dispositifs politique de la ville déployés dans les quartiers prioritaires,
- Instruire et suivre les projets de cohésion sociale du territoire,
- Contribuer à l'évaluation du Contrat de ville et des dispositifs associés,
- Piloter le contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance,
- Conduire le plan de lutte contre les discriminations.

Profil de poste joint en annexe.

Cet emploi permanent pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D30-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer le poste permanent à temps complet de Chef de projet accès aux droits, prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations - politique de la ville dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D31-DE

C220623_D31

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de poste de chef de projet coordination sociale
(Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs)

Vu les articles L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale.

La CALL pilote et coordonne également le projet de renouvellement urbain du territoire. Elle est garante de la qualité du projet et d'une mise en œuvre efficiente de la convention contractualisée avec l'ANRU. L'ingénierie dédiée à se projet repose sur une équipe pluridisciplinaire dimensionnée pour assurer les différentes fonctions dévolues au rôle du chef de file de notre EPCI.

Dans cette équipe et afin de respecter les préconisations établies par les services du contrôle de légalité, il est aujourd'hui proposé de modifier la délibération 23 du 25 avril 2019 et ainsi créer le poste permanent à temps complet de chef de projet coordination sociale, poste déjà présent au tableau des effectifs.

Relevant de la Direction Générale des Services Techniques et au sein de la direction habitat et renouvellement urbain, le chef de projet coordination sociale aura en charge le suivi des projets relevant de la direction sur les sujets ayant trait à la coordination et l'animation sociale. Il devra également participer aux différents travaux du service : élaboration, rédaction des documents inhérents aux projets, supports de réunions, participation aux réunions, suivi opérationnel.

Des connaissances des process de l'ANRU et de la politique de la ville, ainsi que des aptitudes en communication et animation et montages de projets partenariaux sont attendues.

Des connaissances en urbanisme, habitat, fonctionnement et environnement des collectivités territoriales, et des partenaires des projets de renouvellement urbain (DDTM, ANRU, etc.) sont nécessaires.

L'agent recruté devra également faire preuve de rigueur, de disponibilité et démontrer des capacités d'adaptation et une bonne maîtrise de la communication orale. Des qualités de polyvalence, d'autonomie et de réactivité sont enfin attendues dans le cadre de ce profil qui est joint en annexe.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D31-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi permanent à temps complet de chef de projet coordination sociale, dans les conditions reprises ci-dessus.

Précise que les crédits correspondants aux rémunération et aux charges de cet emploi sont inscrits au budget de la collectivité,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D32-DE

C220623_D32

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de chef du service gestion des déchets
(Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs)

Vu les articles L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

A la faveur d'une vacance dans le cadre d'une mobilité interne, le poste de chef du service gestion des déchets avait été actualisé par une délibération prise lors du Conseil Communautaire du 27 janvier 2022. Afin de compléter cette délibération concernant ce poste déjà présent au tableau des effectifs, de respecter les préconisations émises par le contrôle de légalité, et d'ajuster le profil, il apparaît aujourd'hui nécessaire de créer le poste de chef de service gestion des déchets.

En étroite collaboration avec le Directeur du Patrimoine et du Cadre de vie et les élus de référence, le chef du service gestion des déchets réunit les conditions permettant de définir le futur schéma d'élimination et de valorisation des déchets et la réalisation de sa mise en œuvre. Dans le cadre d'enjeux importants en matière de gestion des déchets tant sur les aspects réglementaires qu'environnementaux, il formule une stratégie de filière de collecte et de valorisation des biodéchets à horizon 2025. Il conduit la mise aux normes du centre de valorisation énergétique et pilote le renouvellement du contrat d'exploitation. Il développe la collecte par apport volontaire à l'échelle de l'agglomération.

Il met en place une interface de communication adaptée entre les usagers et les communes membres. Engagé dans l'optimisation du service, il formule des indicateurs, des diagnostics et encadre les réflexions liées à la fiscalité.

De formation supérieure (bac +5 de préférence) dans le domaine de la gestion des déchets et/ou de l'environnement, et/ou expérience dans le domaine de compétences, des connaissances techniques et réglementaires en matière de déchets, de marchés publics et de contrôle de gestion sont requises. Des capacités dans la conduite de projets et le pilotage d'études sont reconnues. Des qualités relationnelles et d'analyse sont appréciées.

Profil de poste joint en annexe.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D32-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi permanent à temps complet de chef du service gestion des déchets, dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D33-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D33-DE

C220623_D33

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - Maisons & Cités -
Réalisation de 33 logements neufs Bois des Mottes à ANNAY-SOUS-LENS

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**145964** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **4 141 989,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 145964** constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **4 141 989,00 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D33-DE

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D34-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D34-DE

C220623_D34

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - Maisons & Cités -
Acquisition en VEFA de 41 logements neufs rue Mailly à LENS

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**146044** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **4 115 109,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 146044** constitué de 3 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **4 115 109,00 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D34-DE

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D35-DE

C220623_D35

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - Maisons & Cités -
Réalisation de 32 logements neufs rue Lamendin à LIÉVIN

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**145966** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **1 722 990,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 145966** constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **1 722 990,00 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D35-DE

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D36-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D36-DE

C220623_D36

RESSOURCES ET MOYENS

****

Délibération annulant et remplaçant la délibération C110523_D21 du 11 mai 2023
Garantie d'emprunt - Maisons & Cités - Acquisition en VEFA
de 37 logements neufs rue Pasteur à VENDIN-LE-VIEIL

Vu la délibération C110523_D21 du Conseil Communautaire du 11 mai 2023 ayant pour objet garantie d'emprunt - Maisons & Cités - Acquisition en VEFA de 37 logements neufs rue Pasteur à VENDIN-LE-VIEIL et contenant une erreur matérielle relative à une mention sans lien avec l'objet de la délibération,

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente Garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités SA d'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**143626** en annexe signé entre MAISONS & CITES SA d'HLM ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **4 114 379,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 143626** constitué de 6 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **4 114 379,00 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D36-DE

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Article 5 : Le Conseil annule et remplace la délibération C110523_D21 du 11 mai 2023, par la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D37-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D37-BF

C220623_D37

RESSOURCES ET MOYENS

****

Approbation du Compte Financier Unique 2022
Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget Principal et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget Principal sont arrêtés comme suit :

		1	(2)	3=(1)+(2)
	Budget Principal	**Fonctionnement**	**Investissement**	**Total**
A	Report résultat 2021 (R001/R002)	7 337 581,18 €	9 615 662,78 €	16 953 243,96 €
B	Affectation résultat 2021 (1068)			- €
C	Recette de l'exercice 2022	*157 951 279,01 €*	*55 855 625,15 €*	213 806 904,16 €
D=A+B+C	**Total recettes 2022**	**165 288 860,19 €**	**65 471 287,93 €**	**230 760 148,12 €**
E	Dépenses de l'exercice 2022	*142 097 394,99 €*	*70 061 569,71 €*	212 158 964,70 €
F	report résultat 2021 (D001)			- €
G=E+F	**Total dépenses 2022**	**142 097 394,99 €**	**70 061 569,71 €**	**212 158 964,70 €**
H=D-G	**Résultat brut de clôture de l'exercice 2022**	**23 191 465,20 €**	**- 4 590 281,78 €**	**18 601 183,42 €**

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D37-BF

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget Principal ainsi présenté.

Constate les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2023, pour un montant de 1 887 393,46 € en dépenses d'investissement, 2 453 036,75 € en recettes d'investissement et 355 313,29 € en dépenses de fonctionnement.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2023.

Déclare les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D38-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D38-BF

C220623_D38

RESSOURCES ET MOYENS

****

Approbation du Compte Financier Unique 2022
Budget Annexe Action Economique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget annexe Action Économique et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget annexe Action Économique sont arrêtés comme suit :

		(1)	(2)	3=(1)+(2)
	Budget Action Economique	**Fonctionnement**	**Investissement**	**Total**
A	Report résultat 2021 (R001/R002)			- €
B	Affectation résultat 2021 (1068)		9 270 790,10 €	9 270 790,10 €
C	Recette de l'exercice 2022	*22 279 741,36 €*	*26 382 429,26 €*	48 662 170,62 €
D=A+B+C	**Total recettes 2022**	**22 279 741,36 €**	**26 382 429,26 €**	**48 662 170,62 €**
E	Dépenses de l'exercice 2022	*17 440 003,35 €*	*19 908 759,47 €*	37 348 762,82 €
F	report résultat 2021 (D001)		13 801 856,76 €	13 801 856,76 €
G=E+F	**Total dépenses 2022**	**17 440 003,35 €**	**33 710 616,23 €**	**51 150 619,58 €**
H=D-G	**Résultat brut de clôture de l'exercice 2022**	**4 839 738,01 €**	**- 7 328 186,97 €**	**- 2 488 448,96 €**

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D38-BF

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe Action Économique ainsi présenté,

Constate les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2023, pour un montant de 204 062,78 € en dépenses d'investissement,

Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2023,

Déclare les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D39-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D39-BF

C220623_D39

RESSOURCES ET MOYENS

****

Approbation du Compte Financier Unique 2022
Budget Annexe Développement Numérique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget annexe Développement Numérique et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget annexe Développement Numérique sont arrêtés comme suit :

		(1)	(2)	3=(1)+(2)
	Budget Developpement Numérique	**Fonctionnement**	**Investissement**	**Total**
A	Report résultat 2021 (R001/R002)	1 418 541,32 €	739 177,76 €	2 157 719,08 €
B	Affectation résultat 2021 (1068)			- €
C	Recette de l'exercice 2022	*204 575,94 €*	*111 949,79 €*	316 525,73 €
D=A+B+C	**Total recettes 2022**	**1 623 117,26 €**	**851 127,55 €**	**2 474 244,81 €**
E	Dépenses de l'exercice 2022	*457 950,62 €*	*110 042,39 €*	567 993,01 €
F	report résultat 2021 (D001)			- €
G=E+F	**Total dépenses 2022**	**457 950,62 €**	**110 042,39 €**	**567 993,01 €**
H=D-G	**Résultat brut de clôture de l'exercice 2022**	**1 165 166,64 €**	**741 085,16 €**	**1 906 251,80 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D39-BF

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe Développement Numérique ainsi présenté.

Constate les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2023, pour un montant de 4 864,85 € en dépenses d'investissement.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2023.

Déclare les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D40-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **57 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 57
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D40-BF

C220623_D40

RESSOURCES ET MOYENS

****

Approbation Compte de Gestion 2022
Budget Annexe Assainissement

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Vu le Compte de Gestion établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice,

Considérant la concordance des écritures comptables et du résultat entre le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe Assainissement et le compte administratif 2022 du même budget,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Arrête les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe Assainissement.

Constate que les écritures et résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe Assainissement sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice, pour le même budget.

Déclare que le compte de gestion du Budget Annexe Assainissement, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable du Trésor, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuve le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Assainissement établi par le Comptable du Trésor.

Autorise le Président à signer le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Assainissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D41-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **57 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 57
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D41-BF

C220623_D41

RESSOURCES ET MOYENS

****

Approbation du Compte de Gestion 2022
Budget Annexe Eau Potable

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Vu le Compte de Gestion établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice,

Considérant la concordance des écritures comptables et du résultat entre le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe Eau Potable et le compte administratif 2022 du même budget,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Arrête les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe Eau Potable.

Constate que les écritures et résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe Eau Potable sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice, pour le même budget.

Déclare que le compte de gestion du Budget Annexe Eau Potable, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable du Trésor, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuve le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Eau Potable établi par le Comptable du Trésor.

Autorise le Président à signer le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Eau Potable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D42-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **57 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 57
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D42-BF

C220623_D42

RESSOURCES ET MOYENS

****

Approbation du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe SPANC

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Vu le Compte de Gestion établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice,

Considérant la concordance des écritures comptables et du résultat entre le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe SPANC et le compte administratif 2022 du même budget,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Arrête les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe SPANC.

Constate que les écritures et résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe SPANC sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice, pour le même budget.

Déclare que le compte de gestion du Budget Annexe SPANC, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable du Trésor, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuve le compte de gestion 2022 du Budget Annexe SPANC établi par le Comptable du Trésor.

Autorise le Président à signer le compte de gestion 2022 du Budget Annexe SPANC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D43-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **57 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 57
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D43-BF

C220623_D43

RESSOURCES ET MOYENS

****

Approbation du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe Crématorium

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Vu le Compte de Gestion établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice,

Considérant la concordance des écritures comptables et du résultat entre le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe Crématorium et le compte administratif 2022 du même budget,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Arrête les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe Crématorium.

Constate que les écritures et résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe Crématorium sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice, pour le même budget.

Déclare que le compte de gestion du Budget Annexe Crématorium, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable du Trésor, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuve le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Crématorium établi par le Comptable du Trésor.

Autorise le Président à signer le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Crématorium.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D44-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **57 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 57
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D44-BF

C220623_D44

RESSOURCES ET MOYENS

****

Approbation du Compte de Gestion 2022
Budget Annexe Port Fluvial

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Vu le Compte de Gestion établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice,

Considérant la concordance des écritures comptables et du résultat entre le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe Port Fluvial et le compte administratif 2022 du même budget,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Arrête les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe Port Fluvial.

Constate que les écritures et résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe Port Fluvial sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice, pour le même budget.

Déclare que le compte de gestion du Budget Annexe Port Fluvial, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable du Trésor, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuve le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Port Fluvial établi par le Comptable du Trésor.

Autorise le Président à signer le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Port Fluvial.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D45-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D45-BF

C220623_D45

RESSOURCES ET MOYENS

****

Approbation du Compte Administratif 2022
Budget Annexe Assainissement

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Vu le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Assainissement, dressé par le Comptable Public,

Vu la note de synthèse,

Le Compte Administratif reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du Budget Annexe Assainissement et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2022. Il doit être en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Les résultats pour le Budget Annexe Assainissement sont arrêtés comme suit :

		(1)	(2)	3=(1)+(2)
	Budget Assainissement	**Fonctionnement**	**Investissement**	**Total**
A	Report résultat 2021 (R001/R002)	4 816 338,16 €		4 816 338,16 €
B	Affectation résultat 2021 (1068)		4 999 916,26 €	4 999 916,26 €
C	Recette de l'exercice 2022	*14 076 921,35 €*	*14 612 034,30 €*	28 688 955,65 €
D=A+B+C	**Total recettes 2022**	**18 893 259,51 €**	**14 612 034,30 €**	**33 505 293,81 €**
E	Dépenses de l'exercice 2022	*7 223 329,60 €*	*14 404 279,38 €*	21 627 608,98 €
F	report résultat 2021 (D001)		4 784 547,27 €	4 784 547,27 €
G=E+F	**Total dépenses 2022**	**7 223 329,60 €**	**19 188 826,65 €**	**26 412 156,25 €**
H=D-G	**Résultat brut de clôture de l'exercice 2022**	**11 669 929,91 €**	**- 4 576 792,35 €**	**7 093 137,56 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Approuve le compte administratif 2022 du Budget Annexe Assainissement ainsi présenté.

Constate les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D45-BF

Acte que les résultats sur réalisations sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du Comptable du Trésor de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui fait l'objet d'une délibération spécifique.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2023, pour un montant de 1 147 769,32 € en dépenses d'investissement et 44 146,23 € en recettes d'investissement.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2023.

Déclare les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D46-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D46-BF

C220623_D46

RESSOURCES ET MOYENS

****

Approbation du Compte Administratif 2022
Budget Annexe Eau Potable

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Vu le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Eau Potable, dressé par le Comptable Public,

Vu la note de synthèse,

Le Compte Administratif reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du Budget Annexe Eau Potable et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2022. Il doit être en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Les résultats pour le Budget Annexe Eau Potable sont arrêtés comme suit :

		(1)	(2)	3=(1)+(2)
	Budget Eau Potable	**Fonctionnement**	**Investissement**	**Total**
A	Report résultat 2021 (R001/R002)	2 879 759,58 €		2 879 759,58 €
B	Affectation résultat 2021 (1068)		4 286 613,07 €	4 286 613,07 €
C	Recette de l'exercice 2022	*6 509 042,84 €*	*6 801 056,19 €*	13 310 099,03 €
D=A+B+C	**Total recettes 2022**	**9 388 802,42 €**	**6 801 056,19 €**	**16 189 858,61 €**
E	Dépenses de l'exercice 2022	*3 376 570,41 €*	*4 188 236,76 €*	7 564 807,17 €
F	report résultat 2021 (D001)		4 286 613,07 €	4 286 613,07 €
G=E+F	**Total dépenses 2022**	**3 376 570,41 €**	**8 474 849,83 €**	**11 851 420,24 €**
H=D-G	**Résultat brut de clôture de l'exercice 2022**	**6 012 232,01 €**	**- 1 673 793,64 €**	**4 338 438,37 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Approuve le compte administratif 2022 du Budget Annexe Eau Potable ainsi présenté.

Constate les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D46-BF

Acte que les résultats sur réalisations sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du Comptable du Trésor de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui fait l'objet d'une délibération spécifique.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2023, pour un montant de 278 680,56 € en dépenses d'investissement et 186 296,17 € en recettes d'investissement.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2023.

Déclare les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D47-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D47-BF

C220623_D47

RESSOURCES ET MOYENS

****

Approbation du Compte Administratif 2022
Budget Annexe SPANC

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Vu le compte de gestion 2022 du Budget Annexe SPANC, dressé par le Comptable Public,

Vu la note de synthèse,

Le Compte Administratif reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du Budget Annexe SPANC et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2022. Il doit être en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Les résultats pour le Budget Annexe SPANC sont arrêtés comme suit :

		(1)	(2)	3=(1)+(2)
	Budget SPANC	**Fonctionnement**	**Investissement**	**Total**
A	Report résultat 2021 (R001/R002)	113 409,48 €		113 409,48 €
B	Affectation résultat 2021 (1068)			- €
C	Recette de l'exercice 2022	*49 332,13 €*		49 332,13 €
D=A+B+C	**Total recettes 2022**	**162 741,61 €**	**- €**	**162 741,61 €**
E	Dépenses de l'exercice 2022			- €
F	report résultat 2021 (D001)			- €
G=E+F	**Total dépenses 2022**	**- €**	**- €**	**- €**
H=D-G	**Résultat brut de clôture de l'exercice 2022**	**162 741,61 €**	**- €**	**162 741,61 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Approuve le compte administratif 2022 du Budget Annexe SPANC ainsi présenté.

Constate les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D47-BF

Acte que les résultats sur réalisations sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du Comptable du Trésor de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui fait l'objet d'une délibération spécifique.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2023, pour un montant de 0,00 € en dépenses d'investissement et 0,00 € en recettes d'investissement.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2023.

Déclare les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D48-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D48-BF

C220623_D48

RESSOURCES ET MOYENS

****

Approbation du Compte Administratif 2022
Budget Annexe Crématorium

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Vu le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Crématorium, dressé par le Comptable Public,

Vu la note de synthèse,

Le Compte Administratif reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du Budget Annexe Crématorium et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2022. Il doit être en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Les résultats pour le Budget Annexe Crématorium sont arrêtés comme suit :

		(1)	(2)	3=(1)+(2)
	Budget Crématorium	**Fonctionnement**	**Investissement**	**Total**
A	Report résultat 2021 (R001/R002)	112 154,29 €	735 635,47 €	847 789,76 €
B	Affectation résultat 2021 (1068)			- €
C	Recette de l'exercice 2022	*766 739,11 €*	*1 055 811,03 €*	1 822 550,14 €
D=A+B+C	**Total recettes 2021**	**878 893,40 €**	**1 791 446,50 €**	**2 670 339,90 €**
E	Dépenses de l'exercice 2022	*709 611,54 €*	*1 601 731,77 €*	2 311 343,31 €
F	report résultat 2021 (D001)			- €
G=E+F	**Total dépenses 2022**	**709 611,54 €**	**1 601 731,77 €**	**2 311 343,31 €**
H=D-G	**Résultat brut de clôture de l'exercice 2022**	**169 281,86 €**	**189 714,73 €**	**358 996,59 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Approuve le compte administratif 2022 du Budget Annexe Crématorium ainsi présenté.

Constate les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D48-BF

Acte que les résultats sur réalisations sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du Comptable du Trésor de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui fait l'objet d'une délibération spécifique.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2023, pour un montant de 44 829,40 € en dépenses d'investissement.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2023.

Déclare les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D49-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D49-BF

C220623_D49

RESSOURCES ET MOYENS

****

Approbation du Compte Administratif 2022
Budget Annexe Port Fluvial

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Vu le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Port Fluvial, dressé par le Comptable Public,

Vu la note de synthèse,

Le Compte Administratif reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du Budget Annexe Port Fluvial et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2022. Il doit être en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Les résultats pour le Budget Annexe Port Fluvial sont arrêtés comme suit :

		(1)	(2)	3=(1)+(2)
	Budget Port Fluvial	**Fonctionnement**	**Investissement**	**Total**
A	Report résultat 2021 (R001/R002)	17 588,96 €	470 042,89 €	487 631,85 €
B	Affectation résultat 2021 (1068)			- €
C	Recette de l'exercice 2022	*132 911,04 €*	*107 834,00 €*	240 745,04 €
D=A+B+C	**Total recettes 2022**	**150 500,00 €**	**577 876,89 €**	**728 376,89 €**
E	Dépenses de l'exercice 2022	*122 818,41 €*	*86 888,41 €*	209 706,82 €
F	report résultat 2021 (D001)			- €
G=E+F	**Total dépenses 2022**	**122 818,41 €**	**86 888,41 €**	**209 706,82 €**
H=D-G	**Résultat brut de clôture de l'exercice 2022**	**27 681,59 €**	**490 988,48 €**	**518 670,07 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Approuve le compte administratif 2022 du Budget Annexe Port Fluvial ainsi présenté.

Constate les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D49-BF

Acte que les résultats sur réalisations sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du Comptable du Trésor de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui fait l'objet d'une délibération spécifique.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2023, pour un montant de 0,00 € en dépenses d'investissement et 0,00 € en recettes d'investissement.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2023.

Déclare les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D50-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **57 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 57
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D50-DE

C220623_D50

RESSOURCES ET MOYENS

****

Affectation des résultats 2022 - Budget Principal

L'exercice 2022 dégage un résultat brut de fonctionnement de 23 191 465,20 € et un solde des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement de 355 313,29 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 4 590 281,78 €. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 887 393,46 € et en recettes à 2 453 036,75 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du budget Principal,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068)	15 000 000,00 €
Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	8 191 465,20 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI 001)	4 590 281,78 €

Dit que les restes à réaliser de l'exercice 2022 reportés sur l'exercice 2023 s'élèvent à 1 887 393,46 euros en dépenses d'investissement, à 2 453 036,75 euros en recettes d'investissement et 355 313,29 € en dépenses de fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D51-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **57 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 57
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D51-DE

C220623_D51

RESSOURCES ET MOYENS

****

Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Action Economique

L'exercice 2022 dégage un résultat brut de fonctionnement de 4 839 738,01 € et un solde des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 7 328 186,97 €. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 204 062,78 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe Action Économique 2022,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068)	4 839 738,01€
Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	0,00 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI 001)	7 328 186,97 €

Dit que les restes à réaliser de l'exercice 2022 reportés sur l'exercice 2023 s'élèvent à 204 062,78 euros en dépenses d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D52-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **57 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 57
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D52-DE

C220623_D52

RESSOURCES ET MOYENS

****

Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Développement Numérique

L'exercice 2022 dégage un résultat brut de fonctionnement de 1 165 166,64 € et un solde des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à 741 085,16 €. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 4 864,85 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique 2022 du budget annexe Développement Numérique,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002) 1 165 166,64 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Excédent reporté en section d'investissement (RI 001) 741 085,16 €

Dit que les restes à réaliser de l'exercice 2022 reportés sur l'exercice 2023 s'élèvent à 4 864,85 euros en dépenses d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D53-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **57 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 57
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D53-DE

C220623_D53

RESSOURCES ET MOYENS

****

Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Assainissement

L'exercice 2022 dégage un résultat brut de fonctionnement de 11 669 929,91 € et un solde des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 4 576 792,35 €. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 147 769,32 € et en recettes à 44 146,23 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Assainissement dressé par le comptable public,

Vu l'approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Assainissement,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068)	5 680 415,44 €
Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	5 989 514,47 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI 001)	4 576 792,35 €

Dit que les restes à réaliser de l'exercice 2022 reportés sur l'exercice 2023 s'élèvent à 1 147 769,32 euros en dépenses d'investissement et à 44 146,23 euros en recettes d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D54-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **57 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 57
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D54-DE

C220623_D54

RESSOURCES ET MOYENS

****

Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Eau Potable

L'exercice 2022 dégage un résultat brut de fonctionnement de 6 012 232,01 € et un solde des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 1 673 793,64 €. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 278 680,56 € et en recettes à 186 296,17 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Eau potable dressé par le comptable public,

Vu l'approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Eau potable,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068)	1 766 178,03 €
Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	4 246 053,98 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI 001)	1 673 793,64 €

Dit que les restes à réaliser de l'exercice 2022 reportés sur l'exercice 2023 s'élèvent à 278 680,56 euros en dépenses d'investissement et à 186 296,17 euros en recettes d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D55-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **57 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 57
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D55-DE

C220623_D55

RESSOURCES ET MOYENS

****

Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe SPANC

L'exercice 2022 dégage un résultat brut de fonctionnement de 162 741,61 € et un solde des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à 0,00 €. Les restes à réaliser à 0,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe SPANC dressé par le comptable public,

Vu l'approbation du compte administratif 2022 du budget annexe SPANC,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	162 741,61 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Excédent reporté en section d'investissement (RI 001)	0,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D56-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **57 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 57
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D56-DE

C220623_D56

RESSOURCES ET MOYENS

****

Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Crématorium

L'exercice 2022 dégage un résultat brut de fonctionnement de 169 281,86 € et un solde des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à 189 714,73 €. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 44 829,40 € et en recettes à 0,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Crématorium dressé par le comptable public,

Vu l'approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Crématorium,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002) 169 281,86 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Excédent reporté en section d'investissement (RI 001) 189 714,73 €

Dit que les restes à réaliser de l'exercice 2022 reportés sur l'exercice 2023 s'élèvent à 44 829,40 euros en dépenses d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D57-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **57 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 57
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D57-DE

C220623_D57

RESSOURCES ET MOYENS

****

Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Port Fluvial

L'exercice 2022 dégage un résultat brut de fonctionnement de 27 681,59 € et un solde des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à 490 988,48 €. Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 0,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Port Fluvial dressé par le comptable public,

Vu l'approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Port Fluvial,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002) 27 681,59 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Excédent reporté en section d'investissement (RI 001) 490 988,48 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D58-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D58-DE

C220623_D58

RESSOURCES ET MOYENS

****

Expérimentation du Compte Financier Unique
Avenant n°1 à la convention

L'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 autorise une expérimentation relative à la mise en place d'un compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, qui a vocation à se substituer au compte administratif et au compte de gestion.

Engagée dans une démarche de modernisation de sa fonction financière, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a déposé sa candidature, pour participer à l'expérimentation pour les exercices 2022 et 2023, nouvelle période ouverte par l'article 137 de la loi de finances pour 2021.
Sa candidature a été retenue pour la « vague 2 » de l'expérimentation.

Le périmètre actuel de l'expérimentation pour la CALL comprend les budgets gérés selon la comptabilité M57 à savoir le budget principal de la collectivité et ses budgets annexes gérés sous la forme d'un service public à caractère administratif : le budget annexe action économique et le budget annexe développement numérique.

Or, la candidature du budget principal à l'expérimentation CFU emporte obligatoirement adhésion à l'expérimentation de l'ensemble des budgets annexes éligibles, ce qui implique notamment les budgets annexes en M4 et les budgets annexes créés après signature de la convention.

Les budgets M4 de la CALL n'ayant pas été intégrés dans le périmètre de l'expérimentation, elle doit régulariser cette situation pour la production des CFU exercice 2023 par la signature d'un avenant.

Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'article 137 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter sur 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D58-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président de la CALL à signer :

- un avenant à la convention initiale pour inclure, dans le périmètre de l'expérimentation du CFU, les budgets SPIC/M4 de la CALL à savoir :
  - budget annexe assainissement,
  - budget annexe eau Potable,
  - budget annexe Port Fluvial,
  - budget annexe crématorium,
  - budget annexe SPANC

- ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D59-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D59-BF

C220623_D59

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget Principal - Vote du Budget Supplémentaire 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2023,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à approuver le budget supplémentaire 2023 du Budget « Principal », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : 8 322 920,20 €

Section d'investissement : 8 320 372,24 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2023 du budget « Principal », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 16 643 292,44 Euros,

- de voter les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D60-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D60-BF

C220623_D60

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget Action Économique - Vote du Budget Supplémentaire 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2023,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Action Économique », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : 0,00 €
- Section d'investissement : 7 650 299,75 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Action Économique », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 7 650 299,75 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D61-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D61-BF

C220623_D61

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Développement Numérique - Vote du Budget Supplémentaire 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 et 1612-7 (sur-équilibre du budget) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2023,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à approuver le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Développement Numérique »

- avec un équilibre en section de fonctionnement à :

  Recettes : 769 027,64 €
  Dépenses : 769 027,64 €

- **avec un sur-équilibre de la section d'investissement de + 1 504 247,95€**

  Recettes : 1 509 112,80 €
  Dépenses : 4 864,85 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Développement Numérique », tant en dépenses qu'en recettes,

- de voter les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D61-BF

- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D62-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D62-BF

C220623_D62

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Supplémentaire 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2023,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à approuver le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Assainissement », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : 6 107 564,47 €
- Section d'investissement : 5 724 561,67 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Assainissement », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 11 832 126,14 Euros,

- de voter les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D63-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D63-BF

C220623_D63

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Supplémentaire 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2023,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Eau Potable », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : 4 246 053,98 €
- Section d'investissement : 2 166 074,20 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Eau Potable », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 6 412 128,18 Euros,

- de voter les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D64-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D64-BF

C220623_D64

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Service Public de l'Assainissement Non Collectif
Vote du Budget Supplémentaire 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 et 1612-7 (sur équilibre du budget) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2023,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Assainissement Non Collectif » :

- **en sur-équilibre sur la section de fonctionnement de + 162 741,61 € :**
  Recettes : 162 741,61 €
  Dépenses : 0,00 €

- en équilibre sur la section d'investissement à :
  Recettes : 0,00 €
  Dépenses : 0,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Assainissement Non Collectif », tant en dépenses qu'en recettes,

- de voter les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D65-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D65-BF

C220623_D65

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Crématorium - Vote du Budget Supplémentaire 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2023,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Crématorium », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : 15 742,86 €
- Section d'investissement : 54 829,40 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Crématorium », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 70 572,26 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D66-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230622-C_220623_D66-BF

C220623_D66

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Port Fluvial - Vote du Budget Supplémentaire 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3, L2312-4 et 1612-7 (sur-équilibre du budget) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2023,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Port Fluvial » :

- en équilibre sur la section de fonctionnement à :
  Recettes : 0,00 €
  Dépenses : 0,00 €

- **en sur-équilibre sur la section d'investissement de +490 988,48€**

  Recettes : 490 988,48 €
  Dépenses : 0,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Port Fluvial », tant en dépenses qu'en recettes,

- de voter les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D67-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **58 délégués étaient présents et 25 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 58
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

Procuration(s) : 25
Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Cécile BOURDON à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain ROGER à Madame Donata HOCHART, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D67-DE

C220623_D67

RESSOURCES ET MOYENS

****

Délibération de principe pour apurement des déficits de régie

Depuis le 1er janvier 2023, est entré en vigueur le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics (RGP) qui se substitue au régime de la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP).

Cette réforme impacte directement les ordonnateurs et les comptables publics mais également les régisseurs.

Pour ces derniers, l'obligation de cautionnement et l'assurance en vue de couvrir leur responsabilité personnelle et pécuniaire a disparu et les manques en deniers constatés dans leur comptabilité ne font plus l'objet, sauf en cas de détournement de fonds bien entendu, d'une mise en cause de leur responsabilité puisque celle-ci n'existe plus dans le sens où elle était interprétée dans le cadre du régime de la RPP.

Ces manques en deniers doivent donc désormais être apurés par l'émission d'un mandat à l'appui duquel doit être joint une délibération de l'assemblée délibérante.

Par mesure de simplification, afin d'éviter qu'une délibération ait à être soumise au vote chaque fois qu'un déficit du régisseur apparaîtra, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter une délibération de principe qui permettra de procéder, par décision du Président, à l'apurement de ces manques en deniers jusqu'à un seuil fixé à 100 € mensuels et après avoir vérifié que ce déficit ne concerne pas une faute grave pouvant porter atteinte à l'ordre public financier.

Au-delà de cette limite, une délibération spécifique devra être produite pour permettre d'apurer le déficit.

Vu l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local,

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 062-246200364-20230622-C220623_D67-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/06/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer le seuil des manques en deniers pouvant être apurés par décision du Président à 100 € mensuels.

Autorise le Président à procéder à l'apurement de ces manques d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé ci-dessus, par décision.

Autorise l'imputation de la charge correspondante au 678 « autres charges exceptionnelles » pour les budgets gérés en M4, au 6588 « autres charges de gestion courante » pour les budgets gérés en M57.

Précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.